



HAL
open science

La place des peuples autochtones dans les aires protégées : étude de la notion du paysage culturel développé dans les parcs nationaux canadiens

Julie Guéguen

► **To cite this version:**

Julie Guéguen. La place des peuples autochtones dans les aires protégées : étude de la notion du paysage culturel développé dans les parcs nationaux canadiens. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-03699956

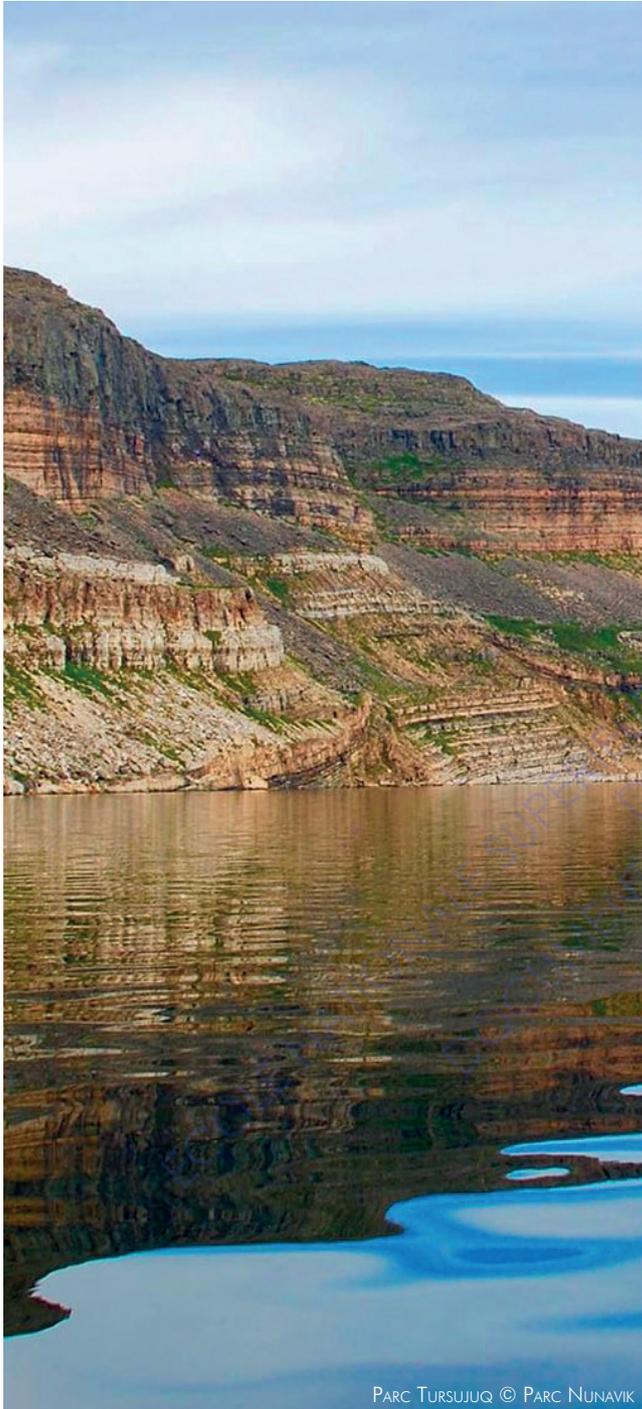
HAL Id: dumas-03699956

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03699956v1>

Submitted on 20 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LA PLACE DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LES AIRES PROTÉGÉES

ÉTUDE DE LA NOTION DU PAYSAGE CULTUREL DÉVELOPPÉ
DANS LES PARCS NATIONAUX CANADIENS

« Travail Personnel d'Étude et de Recherche (TPER)
de la formation Paysagiste DEP »
Année universitaire 2021/2022

Guéguen Julie

Guéguen Julie
date de soutenance orale : 27 janvier 2022

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BREST
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

SOMMAIRE

Remerciements	1
INTRODUCTION.....	2
I. LES PARCS NATIONAUX CANADIENS : LA NATURE, LA CULTURE ET LE PAYSAGE.....	4
I.I. Protéger la nature : Les origines des parcs nationaux	5
1.1.1. Définitions et évolution du concept de l'institution « parc »	5
1.1.2. Réflexions autour des notions de patrimoine, de nature et de culture	7
1.1.3 Dualité nature/culture dans les parcs nationaux	8
I.II. Le paysage culturel, une notion à l'interface entre nature et culture	9
1.2.1. De la nature... au paysage dans la protection de la nature	9
1.2.2. Le paysage culturel » : articuler nature et culture	10
I.III. Parcs nationaux et populations autochtones : de l'exclusion à la participation.....	12
1.3.1 La relation homme / nature : entre symbiose et opposition	12
1.3.2. Une mise en parc appuyé sur l'exclusion des peuples autochtones	13
1.3.3. Exclusions et participation : un paradigme qui se transcende de plus en plus	14
Conclusion	16
II. ETUDE DE CAS CANADIENS.....	17
II.I. Recherches et méthodologie	
2.1.1. Hypothèse de recherche et pistes interprétatives	18
2.1.2. Objectif et Méthodologie de recherche	19
2.1.3. choix et présentation des terrains d'études	21
II.II. II.I. Le paysage culturel, une notion ambiguë au service des peuples autochtones?.....	23
2.2.1. Études de Parcs et résultats	23
2.2.2. Paysage/paysage culturel : outil de dialogue et support à la médiation	27
2.2.3. Conclusion et Résultats	28
II.III Partie conclusive	30
2.3.1. Paysagiste et peuples autochtones : des rôles à jouer ?	30
2.3.2. Limite du travail de recherche	30
CONCLUSION GÉNÉRALE	31
Bibliographie :	35
Résumé	41

REMERCIEMENTS :

J'aimerais tout d'abord exprimer ma reconnaissance envers mon père, pour son soutien, ses encouragements et le regard extérieur qu'il a pu m'apporter à ce travail de recherche qui fut intense et laborieux. Je voudrais ensuite remercier Philippe Woloszyn et Emmanuelle Heaulmé, enseignants-chercheurs à l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux pour le temps qu'ils m'ont consacré et les conseils qu'ils ont pu me donner afin de mener à bien cet exercice. Pour finir je remercie les camarades qui ont su me conseiller et me soutenir lors de la rédaction de ce mémoire. Petit clin d'œil tout particulier à Margaux Brossier, qui a su m'accompagner, m'épauler et m'aiguiller tout au long de cette rédaction.

« Les peuples autochtones des quatre coins du monde ont une vision du paysage qui correspond à leur expérience et qui diffère du point de vue occidental sur la terre et le paysage. »

(Buggey, 1999)

Au-delà même de ces différences culturelles entre **autochtones** et allochtones, une véritable confrontation s'est longtemps mise en place entre la manière de vivre avec la **nature** et la vision colportée par les gestionnaires fédéraux sur la protection de cette « nature ». C'est dans ce contexte, que les parcs nationaux, emblématiques des stratégies de protection de la nature, ont largement été édifiés sur une **séparation de la nature et de la culture**, entraînant une exclusion des peuples nomades de leurs terres ancestrales. Depuis peu, une ascension du principe de reconnaissance de l'**autochtonie** se revendique à l'international, elle colore les réflexions sur les liens et contributions respectives de ces peuples et de la nature. Parallèlement, une montée en puissance des préoccupations pour l'environnement et la biodiversité favorise une augmentation des parcs nationaux sur la sphère mondiale, entraînant une réflexion autour de l'inclusion de l'Homme dans la gestion et la protection de la nature. Simultanément, émerge, la question du « paysage » et du « paysage culturel » dans la manière d'approcher la nature. Notion qui tente de transcender cette dualité nature/culture et de **réintroduire l'homme** dans l'adéquation de la gestion et de la protection des espaces protégés. Selon Carl Ortwin Sauer, « **Le paysage culturel est façonné à partir du paysage naturel par un groupe culturel. La culture est l'agent, la nature est le moyen et le paysage culturel le résultat.** » (Sauer, 1925). De manière plus concise, le pay-



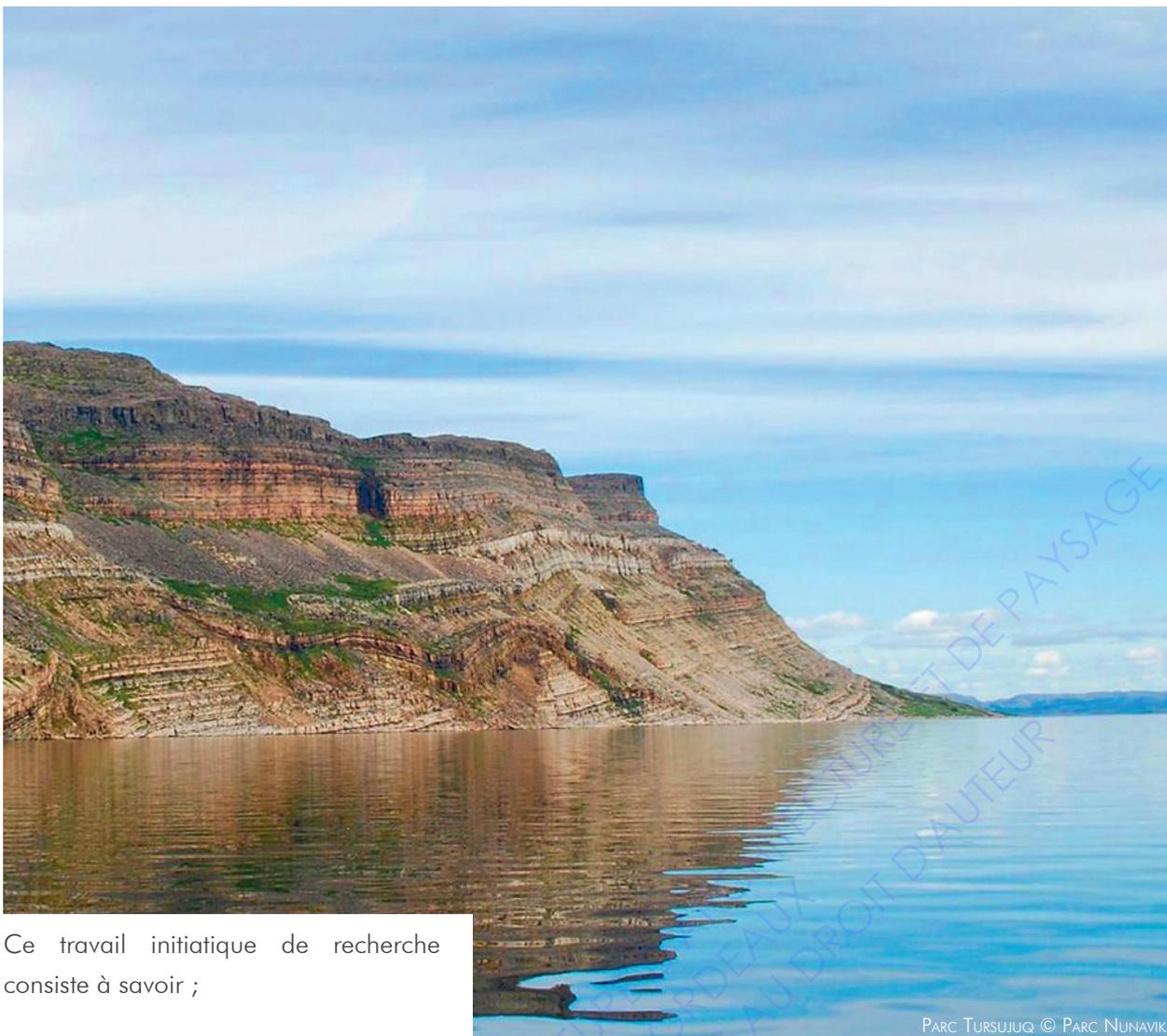
sage culturel est « **l'œuvre combinée de l'homme et de la nature** » (UNESCO, 1996). Depuis quelques années, les gestionnaires fédéraux des parcs nationaux, et plus particulièrement au Canada, reconnaissent les liens qu'entretiennent les communautés autochtones avec la nature. (Ils en possèdent une intime compréhension). Cette émergence en faveur des peuples autochtones s'accompagne également d'une évolution de la gouvernance dans les parcs nationaux. Cette gouvernance s'appuie sur la **participation** et l'**intégration** de ces **peuples** aux différents processus de planification, de protection et de gestion des espaces protégés.

Après avoir voyagé en Australie, et après avoir découvert quelques parcs nationaux, le constat d'Aborigènes laissés en marge de leurs terres ancestrales, de leurs univers et de leurs paysages est marquant. La mise en parc de la nature au profit de la protection et du tourisme a pris une place importante au détriment des populations locales qui y vivaient. Ces peuples ont-ils des paysages? le(s) paysage(s) existe-t-il pour

eux ? S'en emparent-ils pour être mieux intégrés dans la gestion et la protection des parcs nationaux ? Cette expérience de voyage a influencé mon orientation de travail pour la mémoire. Dans cet exercice j'ai voulu me rapprocher de ce que pouvait représenter la diversité de la pensée paysagère, de notre rapport à la nature, à la culture et tenté de découvrir une notion peu abordée mais émergente ces dernières années : la notion du « **paysage culturel** ».



PARC TURSUJUQ © GRACIEUSETÉ D'ANNIE INUKPUK



Ce travail initiatique de recherche consiste à savoir ;

DANS QUELLE MESURE LA NOTION DU « PAYSAGE CULTUREL » EST MOBILISÉE POUR RÉINTÉGRER LES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LES OBJECTIFS DE LA PROTECTION ET DANS LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES ?

A savoir si ces dernières s’emparent de cette notion, et de manière plus étendue si le « **paysage** » existe pour elles ?

Pionnier quant à la protection de la nature et l’intégration des peuples autochtones dans la gestion et la protection des parcs nationaux, le Canada sera le corpus du sujet d’étude. Ce mémoire de recherche abordera cette problématique (**participation des autochtones dans la gestion et la protection des parcs nationaux**) par l’angle du **paysage**, et plus particulièrement par celui du « paysage culturel ». Il s’agira de questionner cette notion qui a évolué au début des années 90, d’identifier s’il elle est utilisée par les gestionnaires fédéraux et les populations autochtones et de voir comment elle est utilisée ? De

même le « paysage » existe-t-il pour ces peuples ?

Cette étude sera divisée en deux parties. Dans un premier temps, il s’agira de faire un état de l’art sur les parcs nationaux Canadiens, en abordant l’histoire de la notion de parc, en explorant l’opposition nature-culture, le statut des autochtones, tout en introduisant et interrogeant la notion de « paysage culturel ». Cet état de l’art qui sera réalisé dans une première partie nous permettra d’identifier par la suite les spécificités des deux parcs nationaux canadiens pris comme exemple. Dans un second temps, nous présenterons et analyserons précisément deux parcs nationaux canadiens, dont l’intégration des peuples autochtones se veut la plus vigoureuse

possible tout en se questionnant sur la notion de « paysage culturel ». A savoir si le paysage permet aux populations autochtones d’être mieux intégrées dans la gestion des parcs nationaux et si une reconnaissance du paysage (s’il en est un) est nécessaire. Le paysage culturel est-il une forme de médiation qui permet de faire entrer les représentations autochtones dans la gestion fédéraliste des parcs nationaux ?

1 LES PARCS NATIONAUX CANADIENS

LA NATURE

LA CULTURE

LE PAYSAGE

Cette première partie constitue l'étape préliminaire qui permet de dresser en amont les bases essentielles à la lecture de ce travail de recherche. Cette étape permettra d'identifier des concepts, des définitions qui seront mobilisés dans une deuxième partie.

L'objectif est de définir notre cadre d'analyse en présentant le concept de « **paysage culturel** » comme l'**objet d'étude**. Il s'agira de définir la notion de « parc » dans son contexte historique, politique et socio-culturel en général, à l'international et au **cas canadien** en particulier. Nous commencerons par circonscrire les terminologies de « nature », « culture », et de « patrimoine » constitutives du « parc national » tout en explorant l'opposition nature-culture. Nous examinerons l'apparition du « paysage » dans les discours et les pratiques des parcs, ainsi que dans la manière d'approcher et de protéger la nature. Nous aborderons de fait la définition de « paysage », inhérente au concept de « paysage culturel ». Et nous nous interrogerons sur l'**évolution du statut et de**



© Sadée Shuh © Craig Kerr

la place des populations autochtones dans les parcs nationaux. Cette première partie permettra d'autre part de vérifier ou non le postulat selon lequel le paysage et plus particulièrement le concept de **paysage culturel serait vecteur d'introduction de la population** autochtone dans la gestion et protection des parcs nationaux. Pour ce travail de recherche, nous avons privilégié le Canada comme terrain d'étude. En effet, son vaste réseau d'aires protégées, son exigence en matière de protection de la nature, l'émergence de la reconnais-

sance et de la question autochtone en Amérique du Nord, font de ce territoire postcolonial un choix idéal.



Robert Fréchette, gracieuseté de l'Administration régionale Kativik (ARK)

1.1. PROTÉGER LA NATURE : LES ORIGINES DES PARCS NATIONAUX

1.1.1. DÉFINITIONS ET ÉVOLUTION DU CONCEPT DE L'INSTITUTION « PARC »

« Le monde n'a jamais été autant protégé qu'il ne l'est aujourd'hui. » (Laslaz, 2016). Principal pilier des stratégies de conservation de la nature et de la biodiversité, les **aires protégées recouvrent actuellement 15,6 % de la surface terrestre totale et 7,7% des océans et mers du globe**. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) estimant leur nombre à plus de 270 361.(...) Parmi elles, 9130 aires protégées se situent au Canada.

« Si l'aire protégée définit tout espace sur lequel sont mises en place des mesures de protection, le parc national est une sous-catégorie de ces aires. » (Millian, Rodary, 2008)

Situé au centre des stratégies environnementales actuelles, nous pouvons définir un parc national tel qu'une aire protégée et/ou une portion de territoire que des pouvoirs publics institutionnalisent, dans le but de protéger et conserver la nature ainsi que les écosystèmes. Ces **espaces sont élaborés selon un dessein politique et culturel et sont ordinairement considérés comme patrimoine naturel et culturel**. Ce sont des espaces bénéficiant d'une protection forte, dans lesquels l'homme a longtemps été exclu sauf pour y exercer des activités scientifiques et touristiques. Depuis le XXe siècle, plusieurs définitions ont été établies, faisant de cette institution, un outil de mise en protection de la nature relativement évolutif. Afin de mieux comprendre ce concept de parc national, il sera exposé quelques-unes de ces approches. La première définition établie et acceptée fut adoptée lors de la Xe assemblée générale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en 1969 à New Delhi (Inde). A cette période un « Parc National », se définissait comme :

« un territoire relativement étendu, qui présente un ou plusieurs écosystèmes, généralement peu ou pas transformés par l'exploitation et l'occupation humaine, où les espèces végétales et animales, les sites géomorphologiques et les habitats offrent un intérêt spécial du point de vue scientifique, éducatif et récréatif, ou dans lesquels existent des paysages naturels de grande valeur esthétique et, dans lequel la plus haute autorité compétente du pays a pris des mesures pour empêcher ou éliminer dès que possible, sur toute sa surface, cette exploitation ou cette occupation, et pour y faire effectivement respecter les entités écologiques, géomorphologiques ou esthétiques ayant justifié sa création et dont la visite est autorisée, sous certaines conditions, à des fins récréatives, éducatives et culturelles. » (Lachaux, 1980 : 15-16).

Cette première définition mettait en exergue la protection et la mise en valeur des **spectacles de la nature**. Elle fut remplacée lors de la 18è Assemblée Générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), réalisée en 1990 à Perth (Australie). Désormais, un « parc national » se définit comme :

« une zone exceptionnelle, relativement étendue, gérée par une autorité reconnue du Gouvernement de façon à garantir l'intégrité écologique d'un ou plusieurs écosystèmes pour les générations actuelles et futures, pour éliminer toute exploitation ou occupation intensive de la zone, et d'être prétexte à des activités spirituelles, scientifiques, éducatives et touristiques ». Définition de Zaiane, (cité par Demesvar, 2015).

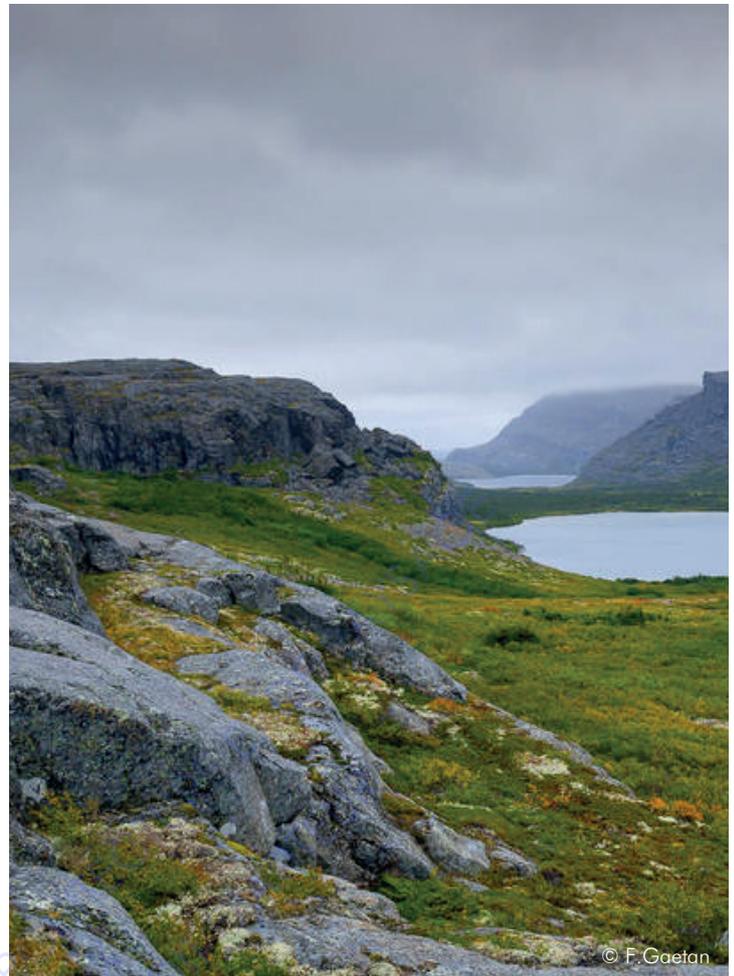
On observe donc dans cette définition, une évolution quant à la place donnée à l'être humain dans ces aires protégées.

Actuellement, selon McNamee et al, le Canada bénéficie de 48 parcs et réserves de parcs nationaux. Ces derniers sont distribués dans trente régions naturelles fixant comme objectif de les représenter. Ces « parcs couvrent une superficie de plus de 340 000 km carrés, soit plus de 3% de la masse continentale canadienne. » (McNamee, Finkelstein, 2021). Les parcs nationaux canadiens sont généralement administrés par le gouvernement fédéral canadien et géré par « Parcs Canada, une agence gouvernementale issue du premier service des parcs nationaux au monde, la Division des parcs du Dominion, créée en 1911 ». (McNamee, Finkelstein, 2021) et/ou bien par les populations autochtones. L'appellation « **Parcs Canada** » sera fréquemment utilisée au cours de la recherche. Créée sous ce nom par l'**Etat fédéral en 1973**.

Dans la suite de ce chapitre, Les parcs nationaux canadiens seront abordés à travers l'**évolution historique de la protection de la nature**. C'est à partir de la fin du XIXe siècle que les premières politiques de protection s'expriment. L'idée de parc national fut formulée en 1832 par Georges Catlin (1796-1872), peintre spécialisé dans la représentation des Amérindiens, qui proposa une mise en valeur des ressources naturelles de ce territoire en les conservant et les protégeant. Appuyé par l'exceptionnalité de certains éléments naturels, c'est alors en 1872, que le Yellowstone park voit le jour, dans l'ouest des Etats- Unis. « L'objet de ces parcs était de protéger les spectacles de la nature que sont les geysers, les cascades

et les immenses arbres, et de les hisser au rang de dignes symboles d'une jeune nation ne disposant alors pas des monuments du Vieux Monde. » (Graber, 2010, § 1). Les parcs nationaux nord américain, ont largement été influencés par l'idée d'une « nature sauvage ». Ce concept que l'on nomme **« wilderness constitue le mythe fédérateur actuel des parcs nationaux américains. » (Graber, 2010, § 1).** « L'idée de wilderness notamment est typiquement occidentale. » (Joliet, 2016, § 1) et serait extérieure à l'homme. Habituellement, ce concept se traduit par « naturalité » en français. Ce terme singulier se définit donc comme une vaste étendue de nature **« vierge » et « sauvage »** où les processus naturels comme la biodiversité sont peu ou pas transformés par l'homme. Lionel Laslaz exprime que cette nature sauvage, serait « imprégnée de « religiosité et de spiritualité » (Laslaz, 2012). Ainsi, la nature serait donc admise hors des sociétés. Cette relation particulière à la nature, caractérisée par des représentations paysagères spécifiques, dirige les premiers parcs nationaux vers un mouvement de préservation et de sanctuarisation de la nature.

Le premier parc national canadien fut celui de national Banff, il est toujours existant. Il est le troisième parc national instauré dans la sphère mondiale. Il éclo en 1887 sous la gouverne de sir John A. Macdonald, avec la **Loi sur le parc des Montagnes-Rocheuses**. Le gouvernement fédéral mis sous réserve des sources d'eaux thermales pour le domaine public. La mise en place des premiers parcs et leurs aménagements ont été définis afin de protéger contre la vente, l'occupation et l'appropriation avec pour finalité d'établir des espaces de natures récréatifs aux canadiens. « Ceux-ci comprenaient des aires patrimoniales réservées pour les activités récréatives des Canadiens ainsi que des trésors nationaux devant être protégés pour les générations futures.» (Langdon et al., 2010). Ces premiers parcs nationaux se sont construits à l'instar d'une **vision utilitariste de la nature**. Ils sont principalement destinés au tourisme pour apprécier le patrimoine naturel et pour offrir des espaces de nature aux populations canadiennes. Ces parcs nationaux se sont façonnés afin d'assigner des points de vue scéniques et biologiques. Ponctuellement, le **mouvement nord-américain** s'élançe dans les pays anglo-saxons néocolonialistes, tels que la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et la Suède. Cette dernière s'attribue en 1909, neuf parcs nationaux. Vers la moitié du XXe siècle, la nature est protégée pour sa valeur écologique, cette forme de protection se veut exclusive et donc contre l'homme. En effet, en **1930, une nouvelle loi sur les parcs nationaux régit la protection de la nature et son organisation**. Parcs Canada établit ses intentions qui constitueront par la suite le guide sur la gestion



des parcs nationaux canadiens. « Les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour son bienfait, son agrément et l'enrichissement de ses connaissances(...) ils doivent être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations futures. » (Parcs Canada, 2000). Cette loi « consacrait le rôle des parcs en tant que refuges inviolables pour la faune, ne contenait aucune disposition relative à l'exploration ou à l'exploitation minière et limitait l'utilisation de bois vert à la quantité essentielle pour répondre aux besoins de l'administration des parcs. » (Lothian, 1977). Contrairement au Canada, le parc national est relativement contemporain en Europe. La France se voit dotée de ses premiers parcs nationaux dans les années soixante. Au regard d'une véritable préoccupation environnementale, et de l'essor de la fréquentation touristique dans les parcs, ces derniers s'internationalisent à partir des années soixante-dix dans un processus de mondialisation du patrimoine. Durant cette même époque, **Parcs Canada s'interroge sur leurs utilisations et sur leur protection**. Cette vision néocoloniale de protection de la nature est relayée par l'Unesco à travers l'adoption d'une Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel en 1972. L'institutionnalisation des politiques internationales d'environnement et la globalisation des approches de l'écologie scientifique conduisent à l'augmentation de parcs nationaux à partir des années 80 et ce dans l'ensemble de la sphère mondiale.

1.1.2. RÉFLEXIONS AUTOUR DES NOTIONS DE PATRIMOINE, DE NATURE ET DE CULTURE

Ce paragraphe suggère de s'interroger et de **définir les notions de nature, culture, et de patrimoine**, nécessaires pour la suite de la recherche. Ces notions sont abordées à travers le champ sémantique du patrimoine.

Le mot « nature » est fréquemment utilisé dans le langage courant, cependant sa terminologie paraît vague et peu définie. Afin d'évoquer cette notion, nous proposons pour la poursuite de la recherche une définition universelle. Etymologiquement, le mot nature est issu du latin *natura*, provenant de *nascor*, qui signifie « naître, provenir ». (Dictionnaire des Francophones) De fait, **natura**, signifie, le fait de la naissance, le caractère, l'ensemble des êtres et des choses. La nature, du point de vue occidental désigne; l'ensemble de ce qui relève du vivant, des structures et des processus interactifs, de la réalité matérielle (milieux, écosystèmes, biodiversité) considérée indépendamment de l'activité humaine. Espace qui ne résulte pas de cette dernière. Ce terme s'oppose à l'artifice et la culture et revêt des significations différentes en fonction des peuples. Dans l'imaginaire de la société occidentale nord-américaine, la **nature se définit comme une entité extérieure à l'homme**. Cette vision de la nature est une construction sociopolitique qui constitue l'emblème de la nation canadienne, une nation occidentale.

Le terme « culture » prend son origine autour du mot *cultura*, qui signifie habiter, cultiver, honorer, voire préserver. *Cultura* est originaire de *colere*, qui signifie cultiver, célébrer. Guillaume Blanc, souligne que la culture, représente l'« ensemble des représentations collectives propres à une société ». (Blanc, 2013). De fait, la culture se réfère à l'ensemble des connaissances, pratiques, croyances, traditions, coutumes, système de valeurs, modes de vie spécifiques à une société ou un groupe social. Tous ses éléments se transmettent et se partagent socialement, de génération en génération. Selon L'UNESCO **« La culture(...)est considérée comme, l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société, un groupe social ou un individu.(...) Elle englobe, outre l'environnement, les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions, les croyances. » (UNESCO,1982).** « Pour les peuples autochtones, la culture représente tout un mode de vie, leurs convictions, leurs langues et leur façon de vivre les uns avec les autres et avec la nature. » (Deroche, 2006, p.39).

Apparue au XIXe siècle, la notion de **patrimoine se développe amplement lors de la seconde moitié du XXe siècle** dans un contexte où la protection de la nature est à son apogée. **Au Canada, le parc national est inéluctablement considéré comme objet de patrimoine.** Différents énoncés de Parcs Canada laissent penser que ce dernier est un des éléments fondateurs de la mise en parc des espaces de nature, (et de culture). « Ils fournissent également aux Canadiens (...) d'innombrables occasions de découvrir, d'apprécier et de trouver de l'inspiration dans le patrimoine naturel et culturel du pays.» (Parcs Canada , 2021). « Les parcs nationaux (...) font partie de l'identité collective du Canada. Ces trésors naturels et culturels constituent un patrimoine durable et une source de fierté pour les Canadiens. » (Parcs Canada , 2021). Dans la conception de parc national, abordé et géré par l'agence fédérale Parcs Canada, la nature et la culture se trouvent dissociées ainsi que le patrimoine naturel et culturel.

De son étymologie, le patrimoine renvoie à *patrimonium* qui signifie, «ensemble des biens, des droits hérités du père». (définition issue du dictionnaire électronique CNRTL de Thèbes, éd. G. Raynaud de Lage, 6760.) Le patrimoine, dans son usage commun, fait référence le plus souvent au passé. Nous pouvons le définir comme « objet où se rencontrent plusieurs éléments culturels et naturels » (El Fasskaoui, 2014, p.33). ou bien comme « ensemble d'objets légués par les ancêtres » (Ibid, p.33). Ces approches permettent de le qualifier comme : Héritage de biens matériels/immatériels et le capital **culturel/naturel d'une société**. Le patrimoine est nécessaire pour la transmission des connaissances, de l'expertise et des compétences entre les générations. Il est représentatif d'une société, incluant différentes sensibilités et identités. L'UNESCO, ainsi que Parcs Canada, distinguent dans leurs programmes le patrimoine naturel du culturel dans la gestion des espaces protégés. Un *distinguo* existe entre patrimoine naturel et culturel, notamment dans la Convention internationale concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972. Le patrimoine naturel quant à lui représente « les monuments naturels (...), les formations géologiques, physiographiques (...), les sites naturels ». (UNESCO, 1972). Le patrimoine culturel désigne « les monuments (...), les ensembles » ou « groupes de constructions isolées ou réunies » ainsi que « les sites archéologiques qui, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique ». (UNESCO, 1972). Nous distinguons le patrimoine culturel matériel et immatériel. Le dernier représentant tout ce qui n'est pas tangible.

1.1.3 DUALITÉ NATURE/CULTURE DANS LES PARCS NATIONAUX

Si l'idée de **protéger la nature varie dans le temps**, historiquement sa conservation et sa protection, s'oppose à la culture, en excluant l'homme dans l'adéquation. Cette valorisation de la nature vierge et sauvage instaurée par la wilderness, alimente le système de protection et de gestion des parcs nationaux canadiens, largement fondé sur une séparation de la nature et de la culture. Plusieurs observations (Joliet, 2016; Samson, R. 2006; Laslaz, L. 2016) témoignent de cette fracture. Dans le monde occidental, nature et société sont dissociées. Dans un premier temps, ce phénomène s'explique largement du fait que dans la pensée occidentale (celle qui fut imposée au Canada par les néo canadiens « colons européens ») est imprégnée d'une **vision holistique qui place l'homme en dehors et au-dessus de la nature** contrairement à la vision des sociétés autochtones. Par conséquent « cette dichotomie nature-culture ne peut être universelle et ne s'applique pas à toutes les sociétés du globe. » (Laslaz, 2016, p.inconnue). Ce qui implique que les sociétés autochtones du Canada peuvent en ce sens ne pas adhérer à cette conception. Comme le souligne Joliet « **c'est une conception dualiste du monde qui préside depuis le XVIe siècle, avec une position alternative bio-centrique ou bien anthropocentrique.** » (Joliet, 2016, p.29). De fait, ce dessein s'applique particulièrement dans « la structure et l'organisation de Parcs Canada édifiées sur une séparation de la nature et de la culture » (Samson, 2006, § 1). **L'homme fut longtemps considéré comme nuisible** en ce qui concerne une protection effective de la nature et de la biodiversité. Cette dichotomie au sein des instances de protection serait également la conséquence du souci d'incorporer la dimension culturelle dans l'objet d'étude des scientifiques concernant l'équilibre des écosystèmes et de la biodiversité. En conséquence, les sciences naturelles et sociales ont largement institué une dualité entre nature et culture dans leurs études. Nous notifions que pour ces scientifiques, chargés de gérer le maintien de la biodiversité dans les parcs « l'homme demeure un facteur perturbant ne méritant souvent que le statut de variable dans leurs modèles. » (Samson, 2006, § 2). Cette catégorisation et distinction entre nature et culture se repère dans les différents énoncés et objectifs de Parcs Canada au regard des parcs nationaux. Cette dernière insistant davantage sur la nature que la culture : « Sauvegarder à jamais des aires naturelles représentatives d'intérêt canadien dans le cadre d'un réseau de parcs nationaux et de favoriser chez le public sa connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce **patrimoine naturel** afin de le léguer intact aux générations à venir » (Parcs Canada, 1980). Dans cet énoncé, il s'agit de protéger et de conserver la nature et les paysages,

la question du culturel est peu soulevée, si ce n'est juste la question de la transmission, du patrimoine. Cette dualité s'explique également à travers la catégorisation du patrimoine, qui sectorise le patrimoine naturel du patrimoine culturel.

Plusieurs observations (Samson, 2006.....) ont montré que cette **pensée antagoniste longtemps représentée chez Parcs Canada tend à se dissoudre**. Cette rencontre entre ces deux entités s'envisage par « un souci de penser ensemble la culture et la nature dans la compréhension de la réalité et de l'évolution des territoires, paysages, écosystèmes qui caractérisent les parcs nationaux. » (Samson, 2006, § 2). Il est donc question de **réintégrer l'homme dans l'adéquation**, acceptant le fait que ce dernier, particulièrement l'autochtone, façonne les paysages actuels des parcs nationaux. « Des progrès notables sont en train de se produire à Parcs Canada, allant dans le sens d'une vision unifiée de la nature et de la culture » (Samson, 2006, § 24). Cette fusion s'expliquant également avec **l'arrivée du paysage et du paysage culturel dans les années 1990**. Un maillage entre Homme, nature, culture et perception. « L'exclusion de l'homme de la nature est en fait une vision de l'esprit, car **la nature présuppose toujours la culture, qui en constitue le cadre d'analyse et d'interprétation** » de Jean Marc Besse, cité par (Samson, 2006, § 3).

Le temps se dirige **vers une perspective unifiée de la culture et de la nature**. Comme le souligne, Laslaz, nous faisant l'hypothèse « des natures produites par des cultures » (Laslaz, 2016, p.inconnue). Nature et culture deviennent donc complémentaires et indispensables. On interprète donc que le **parc national est le produit de cultures de la nature**. Nous faisons le constat qu'au sein de ces parcs convergent des représentations de la nature, qui généreraient potentiellement des représentations du paysage. Cette nature résulte également d'une construction socioculturelle façonnée par l'agence fédérale Parcs Canada, qui dessine et véhicule une représentation spécifique de la nature à l'image du sauvage, choisi et contrôlé. **Mais quelle place cette nature prend dans le paysage ?**



I.II. LE PAYSAGE CULTUREL, UNE NOTION À L'INTERFACE ENTRE NATURE ET CULTURE

Dans ce chapitre, il ne s'agira pas de définir la notion de paysage, mais plutôt de mettre en évidence l'apparition de cette notion autour de la thématique de la protection de la nature. D'analyser à quel moment le **terme de paysage apparaît** pour ainsi s'intéresser à son approche dans les discours des objectifs de protection et gestion de la nature ? Ce dernier est-il un élément de discours pour Parcs Canada ? De telle manière à positionner l'évolution de la place du paysage dans les parcs nationaux, particulièrement au Canada, pour aboutir à l'apparition de la notion de paysage culturel. Ces questions relativement importantes, nous permettent de **saisir l'enjeu de la place du paysage et du paysage culturel dans les parcs nationaux.**

1.2.1. DE LA NATURE... AU PAYSAGE DANS LA PROTECTION DE LA NATURE

Durant les premiers temps de l'histoire de la mise en protection de la nature, le **terme de paysage n'est évoqué que peu de fois**. Les mesures de protection se focalisant essentiellement sur la **nature dite "spectaculaire"**. L'intérêt pour le paysage en Amérique du Nord, se réalise assez tardivement. On parle d'abord de nature avant de parler de « paysage ». Ce n'est que plus tard qu'on vient à évoquer le « paysage naturel ».

Dans un premier temps, le paysage est pensé et abordé dans sa dimension matérielle et représentationnelle, abrégé aux portions du visible. Originellement, la notion de paysage est apparue dans le **champ de la géographie**. Le paysage est défini par ses formes matérielles et objectives du territoire accompagnées des éléments visibles de l'espace géographique. « (...) la notion de paysage suscite d'abord, et plus spontanément, une préoccupation d'ordre spa-



© Gouvernement du Québec, 2016-2022

tial. » (Paquette, et al., 2005, § 5). Ce dernier, « s'assimile ainsi au territoire, à l'environnement » (Ibid, 2005, § 5). De nombreuses acceptions du paysage se dessinent, en intégrant d'autres dimensions relatives à l'environnement. Un intérêt certain pour la notion de paysage survient à travers le mouvement de l'écologie. Plus particulièrement à travers l'écologie du paysage, notion à la croisée entre géographie et écologie. Il n'est question que du paysage naturel, lorsque le paysage est évoqué ce ne sont que des qualificatifs faisant référence à des éléments tangibles et indépendants de l'homme.

Dans les discours des institutions œuvrant pour le patrimoine, **l'arrivée du patrimoine culturel dans la protection de la nature conduit à penser plus efficacement le paysage**. En Europe, la question du paysage a émergé car cela permettait d'articuler le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, mais aussi de réintroduire les populations habitantes dans la gestion des espaces protégés. En comparaison, les Européens définissent le paysage de manière très culturaliste par rapport aux pays anglo-saxons.

Le concept de paysage s'est mis en œuvre dans les discours globaux sur les parcs nationaux assez tardivement. « A partir des années soixante, le paysage est valorisé pour son rôle dans le domaine de l'environnement et du tourisme » (Zamant, 2017, § 16), entraînant une évolution des critères dans le monde de la protection du patrimoine culturel. Afin de répondre à des enjeux de protection et de patrimonialisation, et d'une difficulté à cerner nettement la notion de paysage, étant donné la pluralité de ses approches, transformées et étendues avec le temps. La nécessité d'élargir cette notion dans ses dimensions plurielles fait donc apparaître le concept de paysage culturel. Le paysage envisagé selon ses caractéristiques naturelles ne semble plus en vigueur. Parallèlement, les réflexions autour de la place de l'homme dans la nature conduisent à réfléchir à cette notion de paysage. **« L'homme a marqué l'environnement de son empreinte, sa présence est partout et nécessite de réfléchir sur ce qui peut constituer un paysage naturel. » (Melin, 2010, § 1)**

Par conséquent, une des difficultés rencontrées dans ce chapitre réside dans l'incapacité à déterminer le moment exact d'une prise en compte du paysage dans les discours des parcs nationaux canadiens. **Désormais le paysage ne se caractérise plus exclusivement par des critères naturels**. Et ce n'est alors qu'en 1992, lors d'une conférence du comité du patrimoine mondial qu'émerge la notion de paysage culturel.

1.2.2. LE « PAYSAGE CULTUREL » : ARTICULER NATURE ET CULTURE

Il ne s'agit pas de dépeindre toutes les définitions relatives au « **paysage culturel** » mais d'**esquisser l'étendue des significations** qu'elle porte afin d'en tirer les éléments structuraux nécessaires à l'étude du sujet. « L'étymologie du terme « paysage culturel » en langue française – Kulturlandschaft en langue allemande ou cultural landscape en langue anglaise – remonte au moins jusqu'au début du 20^e siècle. » (Krüger, Ufer, 2012, § 1). **Il existe selon beaucoup d'auteurs, plusieurs degrés et définition du paysage culturel.** La première et la plus reconnue des définitions dans les pays anglo-saxons de la notion de paysage culturel, fut citée la première fois par **Carl Ortwin Sauer** en 1925. Pionnier de la géographie culturelle américaine, il définit cette dernière dans son livre intitulé « Morphology of Landscape », selon lui un paysage est :

« un paysage façonné à partir du paysage naturel par un groupe culturel. La culture est l'agent, la nature est le moyen et le paysage culturel le résultat. » (Sauer, 1925, p. 6).

Cette approche du paysage culturel étend la notion de paysage. Elle permet ainsi d'affilier les différentes interactions entre l'homme et la nature, peu ou pas décrites dans la définition du paysage. Ce concept qui introduit l'homme au sein de l'environnement, reflète aussi les différentes sociétés et leurs cultures qui ont façonné les paysages. De fait, on observe une percolation entre les notions de nature et de culture dans l'ensemble des définitions de « paysages culturels » que nous abordons.

La définition la plus connue et qui vaut maintenant son système de protection et d'inscription définit la notion de «paysage culturel» comme :

« les ouvrages combinés de la nature et de l'homme ...[et] illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes » (UNESCO, 1996).

Même si cette définition de l'UNESCO, continue tout de même à fragmenter la notion de paysage entre le naturel et le culturel avec l'emploi de qualificatifs, elle tend tout de même à réconcilier la fracture originelle entre nature et culture, en reconnaissant les valeurs intangibles du paysage et en admettant une constante interaction entre l'intervention humaine et le milieu naturel.

La Commission de la capitale nationale du Canada (CCN), définit à son tour le paysage culturel comme :

« un ensemble d'idées et de pratiques inscrites dans un lieu. Les «idées et pratiques» forment l'élément «culturel» du concept alors que le «lieu» est l'élément qui en fait un paysage ». (cité par Lazhar, 2012)

Cette émergence en faveur d'une définition de « paysages culturels », en 1992, « **se présente comme une tentative d'appréhender le site comme une hybridation entre nature et culture.** » (Salin, 2018, § 7). Adoptés par Parcs Canada, ces différentes définitions et particulièrement celle de l'unesco ont permis dans le sillage de la protection de la nature de se questionner sur l'inclusion de l'Homme dans les stratégies de protection et de gestion de la nature.

Selon la définition de Parcs Canada, le paysage culturel désigne :

« tout endroit transformé ou auquel les gens attribuent une influence ou un sens culturel donné ». (cité par Fife, et al., 2015, § 4)

Ces différentes définitions de la sous-catégorie ajoutée du paysage permettent ainsi de reconnaître et d'ouvrir des perspectives sur l'intérêt d'une interrelation entre homme, la nature et son environnement. Par conséquent, le paysage culturel reconnaît et englobe les diverses interactions spécifiques entre l'homme, la nature et son milieu dans ses dimensions paysagères.

La notion de paysage culturel paraît mettre en lumière les **dimensions multiethniques et ethnoculturelles au sein des parcs nationaux.** En quelque sorte, chaque fois qu'un homme intervient dans son environnement, dans le but de le transformer pour ses propres besoins, apparaît un paysage culturel. La notion de « paysage culturel » **transcende donc l'opposition nature-culture**, d'ailleurs forte dans la culture anglo-saxonne. Cette notion qui permet de relier l'homme au lieu, représente un espace vivant incluant l'homme et l'idée de grands espaces de nature. Elle regroupe de surcroît l'idée que **la nature peut être transformée par les hommes** (communautés autochtones/population locale, allochtone...). Dans ce sens, cette notion admet également que le paysage puisse être empreint d'une valeur spirituelle. Le paysage témoigne de tout un système de valeurs basé sur la culture et la nature. D'après Melin, « **Le paysage relève donc de la relation intime que l'homme entretient avec son environnement.** » (Melin, 2010, p.16).

Il reflète également la temporalité. Ce dernier recouvre les éléments tangibles et intangibles dans une relation dynamique entre des individus et l'espace.

Dans la perspective d'une approche autochtone, la notion de paysage culturel peut s'avérer être à la croisée de l'immatériel, du spirituel et du réel. Selon Susan Buggey :

« Un paysage culturel autochtone est un endroit auquel un (ou plusieurs) groupe(s) autochtone(s) accorde(nt) une signification particulière en raison du lien persistant et complexe entretenu avec le territoire. Le paysage exprime l'unité du groupe avec le milieu naturel et les valeurs spirituelles qui y sont rattachées. Il incarne la connaissance traditionnelle des esprits, des lieux, des utilisations du territoire et de l'écologie. Les vestiges matériels témoignant de cette association peuvent être remarquables, mais ils sont souvent minimes ou inexistants. » (Buggey, 1999, p.35).

Cette définition aborde de près le fort **sentiment d'appartenance** et l'**identité locale** des autochtones en lien avec les différents éléments matériels et immatériels. Elle prend en considération les modes de vie, les coutumes ainsi que les représentations d'un espace vécu.

Quelques limites semblent s'appliquer à ce concept. Assurément le **paysage culturel paraît souligner quelques contraintes**. En effet, il paraît complexe de dissocier le paysage naturel et le paysage culturel car les rapports entre la nature et l'être humain se développent dans le temps. Il n'est peut-être pas assez considéré la façon dont l'homme a transformé le territoire, géographiquement et écologiquement dans l'intention d'en tirer sa subsistance. La réduction du terme uniquement à l'interaction entre l'homme et la nature, laisse peu de place aux différentes structures immatérielles, sociales et spirituelles. Dans de nombreuses lectures, nous avons pu constater que le **paysage culturel apparaît définitivement comme un élément intrinsèque du patrimoine global que l'on veut préserver**. En effet on peut constater « **Outre les parcs nationaux américains et les parcs nationaux du Canada, de nombreux organismes gestionnaires d'aires protégées ailleurs dans le monde mobilisent maintenant le concept de « paysage culturel »** ». (Titchen, 1996, cité par Hébert, 2012, p.14)

Par conséquent, « toutes les définitions [de l'expression paysages culturels] ont un commun dénominateur, qui est l'utilisation par l'homme du paysage et notre perception du paysage culturel qui en résulte comme étant l'expression

des attitudes et des valeurs humaines du passé. » (Buggey, 1999, p.16). Le paysage culturel, « en tant qu'éléments du patrimoine culturel a coïncidé avec la reconnaissance, à l'échelle internationale dans la communauté du patrimoine naturel, du fait que des endroits longtemps considérés comme des régions sauvages intactes et célébrées pour leur intégrité écologique étaient en fait la patrie de peuples autochtones.» (Ibid, 1999, p.21). Cette notion du paysage culturel admise par Parcs Canada, qui tente de transcender l'opposition nature/culture avec son adjectif qualificatif, permet d'**inclure les communautés autochtones**, longtemps marginalisées dans les idéaux de la protection de la nature.



Gracieuseté de Joanne Lovaniga-Joliet

I.III PARCS NATIONAUX ET POPULATIONS AUTOCHTONES : DE L'EXCLUSION À LA PARTICIPATION

« 300 à 350 millions de personnes à travers le monde, réparties entre au moins 5 000 peuples différents et résidant sur près de 15 % du territoire mondial » (Deroche, 2006, p.14) représentent la population autochtone. Éparpillés un peu partout sur le globe, ces peuples ont été évincés de leurs ressources et déplacés de leurs terres ancestrales au nom de la protection de la nature. Parmi eux, « plus de 1,6 million de personnes » (Parrott, 2020, § 1) se situeraient au Canada. Nous distinguons au sein de ce pays, trois groupes de peuples autochtones : les Inuits, les Métis et les Premières Nations (Parrott, 2020; Gaudry, 2019). Les Inuits occupent principalement le nord arctique du Canada, tandis que les premières nations occupent principalement les territoires du sud de l'Arctique. Quant aux Métis, ils occupent principalement les prairies, c'est-à-dire les provinces de l'Alberta, du Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario. Les Métis sont issus d'ascendance européenne et autochtone.

I.3.1 LA RELATION HOMME / NATURE : ENTRE SYMBIOSE ET OPPOSITION

Comme base d'étude à la recherche, nous faisons le choix d'utiliser le terme « **autochtone** » ou « peuple autochtone ». Couramment utilisé, ce terme est dérivé du grecque « autokthôn » qui signifie « issu du sol même, indigène ». Ce dernier se compose de autos, « même » et de khthôn, « terre ». (Deroche, 2006; CNRTL). Nous pouvons donc parler de population autochtone, comme d'une population originaire du lieu où elle habite, dont les ancêtres ont vécu dans ce pays. Plus précisément on dit de cette population qu'elle est installée sur un territoire donné avant toutes les autres. Ainsi elle a établi des relations particulières avec son environnement, elle dispose de coutumes et une culture qui lui sont propres, telle qu'une relation privilégiée avec la terre et la nature. Cette population est considérée comme une population dominée. Il est également possible de la définir comme une **nation primitive**, puisqu'il est question de parler des populations qui sont présentes depuis longtemps sur le territoire et ceci avant la colonisation. Dans le cas spécifique du Canada, l'appellation autochtone se réfère dans cette recherche, aux **Premières Nations**, aux **Métis** et aux **Inuits**. Ce terme « a vu le jour dans les Amériques dans les années 1970, dans le sillage des mobilisations des Amérindiens et de leur entrée sur la scène internationale. » (Hirt, Collignon, 2017, p.2). Cette définition, permettra par la suite de comparer ces populations avec l'agence fédérale **Parcs Canada**. Peuples n'ayant pas le même rapport à la nature que cette dernière. Les peuples autochtones représentent dans le monde une multitude de per-

sonnes mais également de multiples groupes ethno-culturels.

Les peuples autochtones possèdent une vision du monde et une **cosmogonie** diamétralement opposée de la vision occidentale. Cette dernière se fonde sur une opposition entre l'homme et la nature, plaçant celui-ci au centre de l'univers. De nombreuses auteu.trices ont attesté que la vision occidentale adaptait une attitude dominatrice à l'égard de la nature (Arnould, Glon, 2006; Deroche, 2006; Joliet, 2016; Samson, 2006). La **pensée occidentale se fonde sur une opposition de l'homme et la nature** accompagnée d'une idéologie de domination sur cette dernière. Contrairement aux communautés autochtones, porteuses d'une vision et de relations différentes avec la nature. De fait, les principes de conservation et de gestion exercés sur l'environnement et la nature ne peuvent être en accord avec la **pensée holistique des autochtones**. Une différence notable concernant la protection de la nature et sa gestion dans les parcs nationaux subsiste, puisqu'une véritable confrontation entre la vision des peuples autochtones et les politiques de protection de l'environnement se met en place.

Aussi diverses soient les **visions autochtones** sur l'ensemble de la planète, toutes reposent sur une relation singulière à l'environnement, **excluant l'idée de rupture entre l'homme et la nature**. La vision des premières nations, métis et Inuits se fonde sur une « vision holiste du monde, au sein de laquelle les hommes et leurs milieux forment un tout organique. » (Joliet, 2016, § 2). Cette vision repose sur une ontologie animiste. Cette cosmovision s'établit sur une relation particulière à la nature. Chasseurs-cueilleurs nomades, ces peuples, se considèrent comme un élément de la nature, avec lequel ils sont affiliés. Ils « vivaient de pêche, de chasse et de cueillette » (Cole, 2006, § 3). Les différentes représentations autochtones (Cole, 2006; Deroche, 2006; Joliet, 2016; Samson, 2006) présentées ont mis en évidence que ces peuples entretiennent des relations étroites et dynamiques avec la nature dans laquelle ils construisent leurs modes de vie. De fait une **appartenance forte au territoire se dessine** considérant la nature comme quelque chose de sacré. Ils ont une profonde connaissance de l'environnement dans lequel ils s'inscrivent. Leurs cultures et règles de vie se basent sur des traditions orales constituées de mythes, légendes et rituels inscrits également dans le paysage qu'ils transmettent aux générations futures. Ils reconnaissent de **grandes valeurs spirituelles aux différents éléments qui composent leur environnement**. De plus, ils ne distinguent pas les éléments ma-

tériels et immatériels du paysage. **Détendeurs d'un ensemble de connaissances ancestrales**, de pratiques vernaculaires sur la nature et de savoir-faire, ils ont également développé des systèmes de gestions qui leurs sont propres où les éléments tangibles et intangibles tendent à s'équilibrer. En outre, ces peuples se considèrent comme gardiens de la terre. (Deroche, 2006; Parcs Canada, 2021).

1.3.2. UNE MISE EN PARC APPUYÉE SUR L'EXCLUSION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Habitants des terres dessinés par les parcs nationaux, « **Environ 14 millions de personnes, à l'échelle du globe, on subit une politique de déplacement forcé, ou de « déguerpissement », afin de permettre la mise en place de mesures de protection de la nature.** » (Laslaz, 2016, p.inconnue).

Au nom de la doctrine philosophique de l'homme moderne, précisément l'homme occidental, la protection de la nature et de l'environnement s'est réalisée au détriment des peuples autochtones, qui étaient perçus comme indésirables et peu compatibles pour œuvrer à une conservation effective de la nature. Cette vision néocoloniale de la conservation et protection de la nature s'accompagne donc d'une exclusion des peuples autochtones qui vivent au sein des terres destinés à la mise en parc. La tendance a été élaborée sur une longue situation de mise en marginalité. En effet, comme le stipule Laslaz, le personnel chargé de la mise en protection de la nature auraient largement « participé à la marginalisation des peuples autochtones, leur soustrayant l'accès libre aux ressources traditionnelles. » (Laslaz, 2016). Comme pour le Canada, nous notons que de nombreuses conditions similaires se sont appliquées en Australie et en Nouvelle-Zélande. De nombreuses observations (Héritier, 2011; Samson, 2006; Martin, 2014; Laslaz, 2016) soulignent que la question de la protection, de la conservation et de la gestion de la nature s'est largement fondée sur l'archétype exclusif de l'homme. Cette **mentalité basée sur une séparation de la nature et la culture émane de la loi de 1872**, du parc Yellowstone aux États-Unis. Par conséquent, cet énoncé fut le plus appliqué à l'échelle du Canada. Cette loi stipule qu'il faille :

« **mettre à l'abri de toute déprédation humaine les beautés et renommées naturelles les plus remarquables du pays [et de] favoriser, par la vie dans la nature, l'éducation, la récréation, l'amusement du peuple.** » (cité par Bouet, 2019, p.141)

La conservation de la nature s'est réalisée en dépit et dans l'indifférence de ces peuples autochtones. Ils furent exclus, expropriés, dépossédés et déplacés sur des portions de terres limitées. Ils se sont vus spoliés de leurs territoires, terres ancestrales et de leurs ressources pour des besoins opposés aux leurs et à l'encontre de leurs intérêts. Ils ont été minorés. Comme le souligne, Martin, « les parcs nationaux du Canada limitaient, au nom de la protection de l'environnement, l'accès des populations autochtones au territoire et à ses ressources. » (Martin, 2014, § 2).

Ils ont également été **écartés et évincés des décisions concernant la gestion de la protection de la nature.** Cette situation a contribué à priver les peuples autochtones d'une part de leurs propres ressources naturelles mais également du fondement spirituel et culturel de leurs terres ancestrales et de la pratique de subsistance. Ces peuples ont pu observer leurs milieux de vie et leurs terres ancestrales se transformer au nom d'une représentation de la nature occidentalisée. De profondes oppositions d'intérêts entre les institutions de gestion et les populations autochtones se sont appliquées. Ces peuples autochtones, qui s'estimaient les propriétaires traditionnels ou légitimes de ces terres ont été écartés dès lors que des traités ont été signés et où ils devaient renoncer à un grand ensemble de leurs activités.

Ces outils de conservation de la nature traduisent l'imposition des usages et conceptions de la « nature » spécifiques à la population dominante au détriment de ceux des populations colonisées. La mise en place de ces parcs demeurent également des espaces de contrôle aux populations autochtones.

L'établissement du **parc national** s'est donc largement **établi à partir d'objectifs politiques et par l'action des états fédéraux généralement appuyés par l'expropriation des peuples autochtones.** La relation entre l'Agence de Parcs Canada et les Autochtones fut teintée de nombreuses tensions et conflits qui animèrent la protection. Également facteur d'injustice environnementale, « elles refusent aux hommes qui ont façonné l'espace le droit d'aménager l'espace-parc et elles opèrent à travers et sur le paysage afin de signifier les contours matériels et idéels de la nation. » (Blanc, 2013, p.471). Le discours de Parcs Canada sur la protection et la gestion des parcs nationaux s'est principalement construit sur des valeurs idéologiques, liées à une conception de nature sauvage, en

dépît des de la population autochtone. L'action a de surcroît brisé le lien qu'entretenaient les peuples autochtones avec le territoire provoquant de fait une déstructuration identitaire et une désorganisation sociale de ces communautés. « La terre représente un élément fondamental pour la culture, la spiritualité, les modes de vie et l'identité des peuples autochtones. » (Parcs Canada, 2021, § 7). **Cette représentation de la nature et du paysage par les occidentaux a été importée dans les parcs nationaux et a coloré en partie la tête d'affiche de l'agence.** Il était question de paysages grandioses et d'une nature dépourvue de toute intervention humaine.

1.3.3. EXCLUSIONS ET PARTICIPATION : UN PARADIGME QUI SE TRANSCENDE DE PLUS EN PLUS

« **Au tout début, les parcs nationaux étaient créés sans véritable consultation auprès de la population, autochtone et non autochtone. Cependant, nous en avons tiré les leçons nécessaires.** » message de Alan Latourelle, ancien directeur général de Parcs Canada. (Parcs Canada, 2021, § 3)

« Après une diffusion des approches radicales depuis le monde anglo-saxon au cours du XXe siècle » (Laslaz, 2016, p.inconnue), la question autochtone au sein des parcs commence à émerger dans les objectifs de la protection de la nature, un **changement de regard s'opère donc sur la manière de protéger la nature.** L'autochtone n'est plus perçu comme délétère et néfaste au bon fonctionnement de cette protection. Il s'avère porteur de traditions et d'expressions culturelles qui peuvent être un atout au bon fonctionnement de la nature.

La nécessité d'une participation autochtone est liminaire dans les discours des organisations internationales concernant la protection de la nature. Cette récente prise en compte d'un public longtemps marginalisé conduit à repenser la gouvernance dans les parcs. « Parcs Canada est sans doute à l'aube d'un changement important dans la manière de concevoir la présence et la mémoire de l'homme dans les parcs nationaux. » (Samson, 2006, § 3). Le Passage d'une protection de la nature exclusive à une protection de la nature intégrée se fructifie. De nombreuses observations (Laslaz, 2016 ; Martin, 2014) ont montré que depuis les années quatre-vingt, **le Canada s'appuie sur une participation accrue des populations autochtones dans la gestion et protection de la nature dans les parcs nationaux**, ainsi de nombreux parcs se sont établis en accord avec les autochtones. La doctrine de Parcs Canada insiste désormais sur le caractère inconditionnel, impératif et normatif de la participation et consultation autochtone. Nous pouvons le voir à travers le discours de l'ancien directeur général de Parcs Canada, Alan

Latourelle. « De nos jours, il serait impensable d'envisager la création d'un nouveau parc national (...) sans l'appui et la collaboration du public, et plus particulièrement des populations autochtones. » (Parcs Canada, 2017, § 3).

Des études récentes (Martin, 2014) ont stipulé la nécessité et l'intérêt d'intégrer et d'utiliser les différentes connaissances des autochtones. Ces dernières constituent ce que l'on nomme « le savoir autochtone ». Ce savoir, constitue l'élément fondateur aux différents plans directeurs des parcs nationaux canadiens. Leurs différents savoirs et leurs connaissances des milieux paraissent dès lors indispensables dans la gestion de ces parcs. « Les connaissances invitées sont l'un des principaux éléments de la gestion participative » énoncé de Parcs Canada dans le plan directeur du parc national Auyuittuq (cité par Martin, 2014, § 26). Le but de cette participation est d'affilier les peuples autochtones au projet de parc national d'une part, et d'autre part de maintenir l'équilibre des écosystèmes et de la nature à travers leurs savoirs ancestraux, et de gérer leurs ressources naturelles mais aussi de pérenniser leurs relations intrinsèque à la nature.

Les parcs nationaux ne sont plus vus comme des outils d'exclusion par les autochtones. Ils représentent des **outils** possibles à l'**intégration** de leurs savoirs et de leurs traditions. Parcs Canada insiste sur l'intérêt des consultations avec les autochtones quant à la façon de gérer la protection de la nature et de l'environnement. Ces peuples autochtones sont intégrés à l'échelle locale à travers des politiques participatives. Ces dernières s'appuient sur des formes diversifiées d'implication des autochtones. « Cette participation ne se limite pas à la consultation ; elle prend des formes variées élaborées par les États et mises en pratique par les services ou les agences gouvernementales en charge des parcs. » (Heritier, 2011, § 25). « L'État canadien doit désormais consulter les Autochtones lors de la création d'aires protégées qui concernent leurs territoires. Il a aussi l'obligation de les inclure dans les structures de gouvernance qui sont mises en place. » (Martin, 2014, § 1).

« La cogestion est apparue comme un moyen de satisfaire aux obligations légales du gouvernement fédéral. » (de Samson, cité par Martin, 2014, § 2) Il existe donc des systèmes de consultations, gestion participative et de cogestion... Ces différentes formes de participation permettent aux autochtones de s'approprier la gouvernance pour agir sur leur mode de vie, mais aussi de classer ou « patrimonialiser » certaines portions de leurs territoires qui exercent un lien spirituel avec

ces derniers. La participation permet la transformation et la capacité des acteurs à exposer, et à négocier leurs positions, exprimer leurs intérêts ainsi que leurs droits. Parcs Canada tente désormais d'amender ses relations avec les communautés autochtones. La priorité est donnée à l'amélioration interactive entre nature et peuples autochtones ainsi que l'agence gouvernementale Parcs Canada et peuples autochtones. L'intérêt est de **maintenir une relation de collaboration effective pour le maintien de l'intégrité écologique**, Parcs Canada ne peut donc plus créer ou agrandir des parcs nationaux sans la consultation de ces communautés, elle doit s'appliquer à les consulter.

Même si les peuples autochtones et les hommes en général demeurent encore des facteurs perturbant, dans la conception de parc national, ils représentent au premier rang des éléments essentiels dans la gestion et la protection de la nature. **« Ils sont ainsi les gardiens d'une grande partie de la diversité culturelle et de la biodiversité de la planète et donc du patrimoine naturel et culturel mondial, aussi bien matériel qu'immatériel. »** (Deroche, 2006, p.inconnue.)

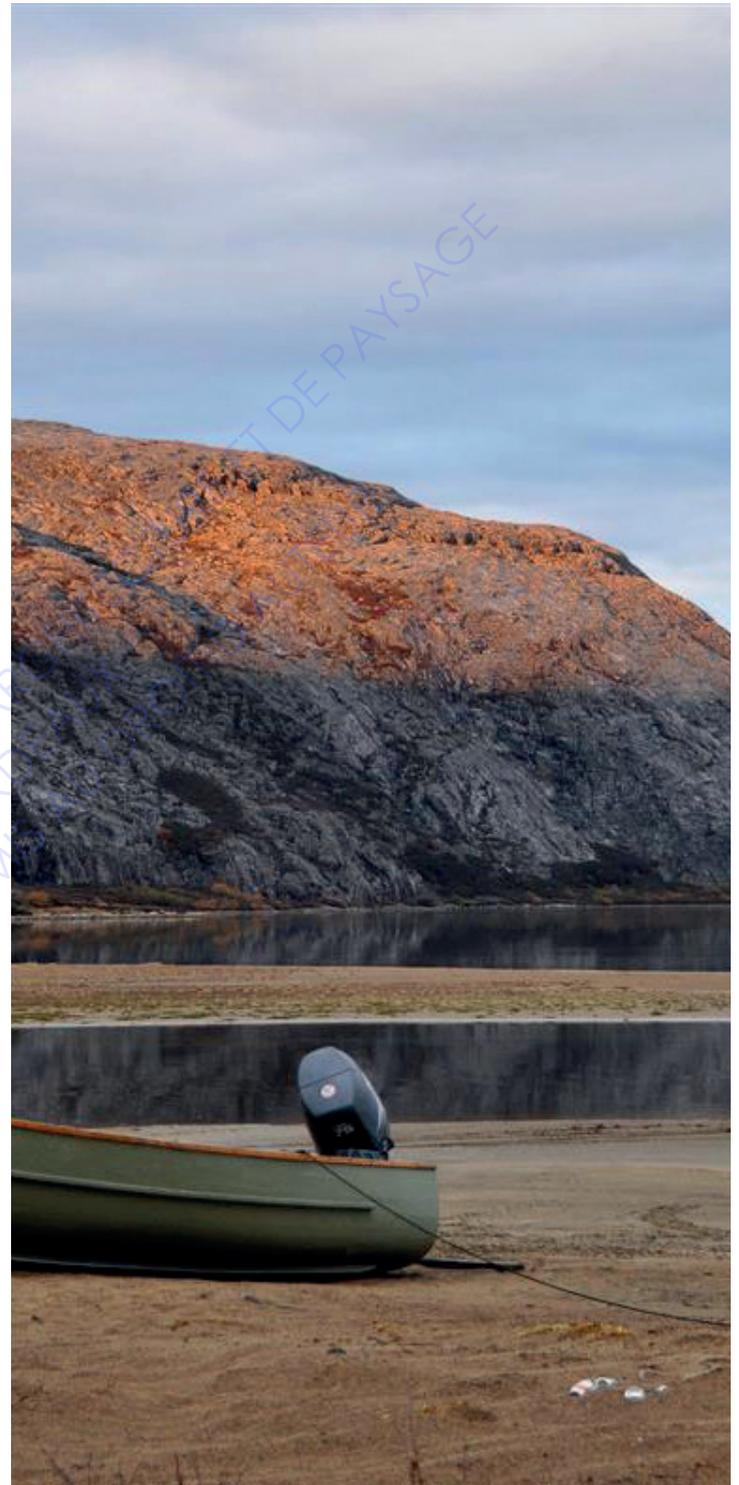
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

CONCLUSION

Les parcs nationaux s'inscrivent dans la **stratégie de protection de la nature**, ils sont également des figures emblématiques du pays. Les parcs nationaux canadiens sont reconnus pour leurs paysages grandioses et récréatifs. Nous avons pu observer que les parcs nationaux canadiens ont été façonnés et modélisés selon l'imaginaire Européen avec pour corollaire initial une opposition de la nature et de la culture. Cette opposition a entraîné une exclusion des peuples nomades de leurs terres ancestrales allant de l'interdiction de leurs pratiques usuelles à leur éviction totale du terrain.

Un premier constat a pu être effectué, **les objectifs des parcs nationaux ont évolué dans le temps, tant à l'international qu'au Canada**. Une évolution dans les discours et les pratiques des parcs a été observée avec l'arrivée de nouvelles notions. Le paysage met enfin en lumière une vision unifiée de la nature et de la culture, en abordant le paysage sous l'angle du culturel. Simultanément la façon de procéder, les mises en œuvre de protection et les méthodes de protection ont progressé. L'émergence des préoccupations environnementales, l'intérêt de plus en plus croissant pour le patrimoine culturel, la polysémie de la notion de paysage et l'expansion de la question autochtone à l'échelle mondiale ont permis de reconsidérer la place de ces peuples. Désormais **l'être humain est partie prenante dans l'adéquation de la protection**. Depuis quelques années, le gestionnaire Parcs Canada reconnaît les liens de filiation entre ces communautés autochtones et la nature. Ils sont considérés comme indispensables à la gestion de la nature et au maintien de l'intégrité écologique. Ces reconnaissances s'accompagnent désormais d'une **évolution de la gouvernance dans les parcs nationaux**, elle s'appuie sur la participation et l'intégration de ces peuples. Ils participent enfin au processus de planification, de protection et de gestion des espaces protégés.

Mais quand est-il de ces modalités d'intégration et de participation ? Passent-elles par l'évocation des notions comme la nature, le paysage. Le paysage qui comme nous avons pu le voir est une notion d'interface entre le naturel et le culturel. **Ces peuples ont-ils des paysages? le(s) paysage(s) existent-ils pour eux ? S'en emparent-ils pour être mieux intégrés dans la gestion et la protection des parcs nationaux ?** Le paysage peut-il être un moyen d'aider ses peuples au-



tochtones dans leur intégration? Représente-t'il un enjeu pour ces peuples et/ou bien pour Parcs Canada ? Cette approche paysagère, fonctionne-t-elle au vingt et unième siècle pour les Inuits, les Métis et les Premières Nations ? fait-elle partie de leur culture ? fonctionne-t-elle pour les réintégrer dans les objectifs de la protection et de la gestion de la nature ?

2 ETUDE DE CAS CANADIENS



© Gouvernement du Québec, 2016-2022

La question de recherche énoncée précédemment, consiste à vérifier ou infirmer le postulat selon lequel le paysage et plus particulièrement le concept de paysage culturel serait vecteur d'introduction de la population autochtone à une gestion dans les aires protégées. Il s'agira donc d'**esquisser l'ampleur des différentes significations que le « paysage » porte pour l'agence fédérale Canada, Nunavik Parks et les communautés autochtones choisies;** à savoir les dénés du sahtu, les Métis du Sahtu du district de Tulita du parc

national Nááts'ı́hch'oh, Les inuvialuit du parc national Ivvavik, ainsi que les Inuits et Cris du parc national Tursujuq. Il s'agira également d'appréhender les différents termes qui s'y rapportent et tenter de mettre en avant si le paysage existe pour ces peuples ? et si ce dernier est utilisé pour tenter de faire rentrer ces peuples dans la protection et la gestion des parcs nationaux canadiens. Plus largement, nous nous interrogerons sur **la place « du paysage » en général et du « paysage culturel » en particulier,** dans les pratiques et les discours de ces

études de cas. Quelle place tient la notion de paysage(s) culturel(s) dans les parcs nationaux pour Parcs Canada ? L'utilise-t-elle pour parler des peuples autochtones ? Est-ce que la notion de paysage culturel est un moyen d'intégrer les populations autochtones dans la gouvernance des aires protégées ? Cet exercice de recherche permet dès lors de confronter et de superposer des données relatives au paysage et au paysage culturel, mais également d'en ressortir les différentes matérialités que comporte cette notion dans le monde de la protection de la nature et de l'autochtonie.

Dans un premier temps, il s'agira de développer la méthodologie de recherche appliquée, en abordant les différentes hypothèses de recherche et pistes interprétatives à l'étude, l'objectif et la méthodologie de recherche tout en présentant les différents terrains d'études. Dans un deuxième temps nous aborderons les différents résultats obtenus pour l'ensemble des parcs étudiés. Puis nous conclurons, en évoquant des questions relatives à la **médiation et au rôle du paysagiste concepteur.** Nous aborderons dans un dernier point les limites du travail de recherche.

II.1 MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans ce chapitre il s'agira de poser les premières pistes interprétatives et les hypothèses de recherche, de décrire l'objectif de cette recherche initiatique et la méthodologie de recherche appliqué pour répondre à la problématique, et de présenter les terrains d'études.

2.1.1. HYPOTHÈSE DE RECHERCHE ET PISTES INTERPRÉTATIVES

Suite aux différents éléments posés dans la première partie, et après avoir examiné, défini et rappelé l'histoire des parcs nationaux canadiens, le concept de paysage culturel et la place des autochtones, des **questionnements ont émergé et quelques hypothèses** sont apparues.

Dans ce chapitre, il sera donc question d'établir les premières hypothèses de recherche relatives à la problématique posée dans la première partie; à savoir si la notion de « paysage culturel » est mobilisée pour réintégrer les populations autochtones dans les objectifs de la protection et dans la gestion des aires protégées. L'idée étant d'énoncer ses interprétations pour enfin les contrer ou les attester. Nous nous interrogeons également sur les différentes visions du monde, qui pourrait altérer la perception d'un paysage.

Ces peuples ont-ils des paysages? le(s) paysage(s) existe-t-il pour eux ? Les peuples autochtones s'emparent-ils de la nation du « paysage culturel » pour être mieux intégrés dans la gestion et la protection des parcs nationaux ? Parcs Canada utilise-t-elle cette notion? Dans quel cadre ?

Nous faisons l'hypothèse que :

...Une réelle **divergence de perceptions et de représentations** du paysage se met en place, d'un côté nous avons une représentation occidentale de la nature sauvage qui façonne les parcs nationaux et de l'autre nous avons une représentation de la nature autochtone.

...Le **paysage n'existe pas** pour ses peuples.

...Le paysage ne constitue **pas un élément fondateur** pour ces peuples.

...Ils utilisent des **termes qui se rapporte au paysage**

...Pour ces peuples, le **paysage n'est ni du paysage, ni de la nature** mais un mélange entre les deux

...La notion du **paysage est peu ou pas pour eux reconnue**, ces peuples n'assimilent pas le paysage à du « paysage ». Issus d'une vision animiste du monde, ces peuples autochtones ne se dissocient pas de la nature. Il résiderait peut-être une difficulté d'observer quelque chose d'extérieur à soi ?

...Les peuples autochtones parlent de **relations avec le territoire** et la nature par forcément de relations avec le paysage

...Ces peuples sont **de plus en plus intégrés dans la gestion et la participation de la protection de la nature** mais que le concept de paysage culturel n'est pas mobilisé pour faire entrer les représentations.

...Le paysage culturel représente un **moyen d'intégrer la question autochtone** dans les parcs, car cela permet d'aborder la question du paysage sous l'angle du culturel

...L'utilisation du paysage culturel n'est **pas défini comme un moyen d'intégrer** les peuples autochtones dans la gestion mais une manière de réconcilier la nature et la culture, notions utilisées par ses peuples ?

...Le paysage culturel est un moyen pour les gestionnaires d'**inclure la culture autochtone**, plus que le peuple lui-même, nous sommes dans des questions de temporalité

...Parcs Canada dans son utilisation, aborde l'**histoire de la question autochtone**, de manière catégoriser, lui permettant ainsi une certaine promotion pour le développement touristique

...Parcs Canada admet des **espaces comme paysage à partir du moment où ces derniers sont considérés comme exceptionnels.**

...Parcs Canada **utilise le terme de paysage culturel** afin de faire entrer l'homme dans l'adéquation mais utilise ce terme uniquement pour évoquer des paysages façonnés par des peuples autochtones anciens. On suppose qu'il n'utilise pas ce terme pour faire entrer les peuples autochtones actuel dans la gestion et protection de la nature

...L'agence gouvernementale Parcs Canada, utilise le paysage culturel, **notion à l'interface entre la nature et la culture** pour intégrer la question autochtone dans la manière de percevoir les parcs, mais également de les protéger. Mais qu'il

n'utilise pas le concept dans sa totalité. Seulement pour évoquer leur place dans le passé et non dans le présent.

...Dans l'imaginaire de Parcs Canada, le paysage culturel représente les **paysages exceptionnels passés** et non actuels et quotidiens.

...Tout paysage est culturel ?

...le paysage peut jouer un **rôle en tant que médiateur** pour faire entrer les représentations paysagères autochtones

...Les notions de paysage et de paysage culturel pourraient **s'avérer être des outils médiatiques**. Que ces derniers joueraient un rôle important dans l'étude des représentations paysagères d'une part et de mieux comprendre les relations qu'entretiennent les autochtones avec leur environnement de l'autre. Dans une perspective de gestion des parcs nationaux, peut-être serait-ce un outil nécessaire ? Pour une meilleure intégration de ces communautés ? Et de ne faire qu'un entre nature et culture ? Peut-être serait-ce un outil nécessaire afin d'éviter les conflits d'usages ?

Quels sont les **résultats espérés** ? Nous espérons à travers ce travail de recherche mettre en lumière des questionnements relatifs au paysage et au paysage culturel et tenter de montrer des représentations paysagères différentielles, collecter des données qui pourrait s'avérer nécessaire dans l'éventualité d'une poursuite de la recherche sur ce sujet d'étude.

2.1.2. OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Afin d'introduire la méthodologie et les résultats de cette recherche initiatique, il convient dans un premier temps d'expliquer l'objectif même de cette dernière. Ce travail personnel d'étude et de recherche vise à **explorer, étudier une thématique paysagère** à partir de méthodes de la recherche scientifique. Cet exercice permet à l'étudiant de démontrer qu'il a acquis de larges connaissances sur le sujet, utiliser des outils méthodologiques autour d'une thématique et problématique paysagère. Il démontre aussi ses capacités intellectuelles, techniques et théoriques enseignées au cours de la formation du diplôme d'état de paysagiste.

Ce chapitre propose d'aborder la méthodologie qui a été appliquée dans l'exercice de cette recherche. Dans un premier temps la recherche s'est effectuée par une prise de

connaissances de l'histoire de la mise en protection de la nature et des parcs nationaux. Elle a été accompagnée d'une **analyse des concepts de paysage culturel**, des notions de nature, de culture et de patrimoine. Les techniques de collectes de données ayant abouti à cette première ébauche de travail ont été diverses. Elles allaient de l'étude précise de monographie à l'étude précise d'articles scientifiques, tout en analysant les mémoires de maîtrise ou de thèses de doctorat. Cette collecte d'informations a été réalisée selon des critères précis et une méthode rigoureuse. Cette approche méthodologique s'est donc avérée essentielle quant à la prise en compte de la question autochtone, et du paysage culturel.

Par la suite, cette méthodologie de recherche a consisté à analyser et comparer trois parcs nationaux canadiens. Ces derniers ayant eu comme dénominateur commun de développer des modèles de gestion et de protection de la nature basés sur une participation active de peuples autochtones. Des données relatives au paysage et au paysage culturel s'avéraient fortement présentes. Par la suite, il a été convenu de se centrer sur l'organisme fédéral « Parcs Canada », qui est le plus grand organisme de gestion d'aires protégées au Canada.

Cette méthodologie de recherche a été élaborée à partir d'une **méthode de collecte, d'analyse et de synthèse de données littéraires (articles scientifiques/plan directeur/comptes rendus de l'agence gouvernementale Parcs Canada mais également ceux issus d'autochtones/documents de concertation)**. L'objectif étant d'utiliser ces écrits et séries scientifiques pour répondre à la problématique posée, mais également de déterminer s'il s'en dégage des représentations paysagères autochtones.

Compte-tenu de l'étendue du thème abordé, la nécessité de **faire un choix sur les parcs nationaux canadiens** à analyser a été essentielle. Ce travail qui s'est révélé long et complexe devait réunir des parcs nationaux canadiens sur lesquels des données relatives au paysage culturel et à la place des peuples autochtones s'avéraient plurielles. Afin de déterminer sur quels parcs nous allions nous interroger et poser notre cadre de réflexion, nous avons dans un premier temps navigué sur internet pour connaître s'il y avait des populations autochtones « visibles » au Canada. Cette première approche a permis d'établir une première liste de parcs. Dans un second temps, un tableau avec l'ensemble des parcs a été établi, en y indiquant de nombreuses caractéristiques faisant références

à l'identité de ces parcs, aux données géographiques et aux éléments tangibles présents, à savoir :

- Le nom du parc national
- le type de région naturelle représentée
- la province où se situe le parc
- Les populations autochtones qui pratiquent le parc
- la surface
- la date de sa création et de la mise en protection
- le type de paysage représenté dans ces parcs
- le gestionnaire chargé de protéger et gérer la nature
- le type de gestion appliqué

De sorte à affiner le nombre de parcs à étudier, quelques questions ont été posées.

A-t-on des discours sur le « paysage » dans ce parc national ?
Existe-t-il des documents de discussion sur la gestion du parc national ?
La notion de « paysage culturel » est-elle abordée dans ce parc ?
Les autochtones sont-ils intégrés dans le parc national ?
Les autochtones participent-ils dans la gestion du parc national ?
Existe-t-il des paroles habitantes sur la notion de « paysage » dans ces parcs ?
Quel type de gestion est en place dans ce parc ?
Existe-t-il des citations autochtones faisant référence au paysage ?
Existe-t-il des citations autochtones faisant référence à des termes étroitement liés à la notion de paysage ?
Existe-t-il des documents de concertation ?
Les peuples autochtones sont-ils présents dans ces parcs ? Les pratiquent-ils ?
Quel type de collaboration est mise en place entre Parcs Canada et les autochtones ?
Existe-il des études de représentations paysagères autochtones ?
Ces études, ont-elles permis de révéler une construction intersubjective de la réalité des paysages ?

parcs à analyser. L'étape suivante a été de choisir des parcs qui disposaient d'informations suffisantes, telles que des paroles autochtones, et/ou bien des documents de concertation concernant des traités, des discours sur la gestion, des articles disposants de données relatives au paysage et à ces peuples. Le but étant également de hiérarchiser des niveaux de participation et d'identifier ces champs.

Trois parcs nationaux sont ressortis de cette démarche de sélection. Le **parc national Tursujuq, Ivavik et Nááts'ihch'oh**. Nous avons également fait le choix de sélectionner ces parcs car ils étaient récents, le plus souvent mis en place par une demande de peuples autochtones. Afin

d'appuyer notre propos, il est apparu nécessaire de choisir trois parcs nationaux qui disposaient d'une gestion et d'une participation différentes. Mais également de choisir des parcs issus d'états fédéraux différents, incluant de fait des **territoires autochtones divers** mais également des types de paysages et de peuples diversifiés. Pour tenter d'étudier les populations autochtones de ces parcs nationaux, à savoir les dénés du sahtu, les Métis du Sahtu du district de Tulita du parc national Nááts'ihch'oh, Les Inuvialuit du parc national Ivavik, ainsi que les Inuits et Cris du parc national Tursujuq, nous avons fait le choix de délimiter et de globaliser certaines données et d'en circonscrire les composantes. De surcroît l'**objet d'étude devait se limiter à l'étude de la gestion et protection de ces parcs**. L'objectif a été d'observer, d'analyser et de comparer ces peuples à travers des discours de gestionnaires, de plans directeurs. Nous avons étudié dans le détail ces différents plans ainsi que divers documents (site web, discours, documents de concertations...)

produit par l'agence fédérale Parcs Canada mais aussi des documents ou discours autochtones qui évoquent les notions de paysage culturel, de paysage ou bien de nature.

Cette méthode comparative m'a permis de mettre en exergue une description des points communs et des différences observées entre les cas d'études. De ce fait un dernier tableau a permis de représenter les différents termes associés au paysage. Je me suis efforcée de retrouver des éléments d'unités, des termes comme nature, culture mais également

tous les éléments faisant référence au paysage. Ces données permettent de dégager ainsi des éléments quantifiables et comparables. Cette approche comparée a été élaborée pour se **saisir des réalités et en dégager des généralités** mais également de vérifier la validité des hypothèses préalablement rédigées.

2.1.3. CHOIX ET PRÉSENTATION DES TERRAINS D'ÉTUDES

Les parcs nationaux au Canada étant nombreux et variés (**48 parcs et réserves de parcs nationaux, distribués dans 30 régions naturelles**), nous avons choisi de développer notre réflexion autour de trois parcs situés dans les trois territoires au Nord du Canada. Le parc national Tursujuq, implanté dans le territoire septentrional du Nunavut, le parc national Ivvavik, situé dans le territoire du Yukon et le parc national Nááts'ihch'oh, situé dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces parcs nationaux sont largement occupés par des **communautés autochtones avec lesquelles Parcs Canada s'efforce de collaborer**, offrant un cas d'analyse judicieux. Le choix qui a été fait de ces parcs nationaux de territoires nordiques est lié à l'émergence de nouvelles ententes de gestion concernant la protection et la gestion de la nature et de collaborations avec les peuples autochtones. (Samson, 2006; Martin, 2014). Ces différents parcs nationaux font partie intégrante du réseau des parcs nationaux du Canada. De manière exhaustive, les différents cas d'étude sont présentés.

Le parc national Ivvavik (initialement parc national du Nord-du-Yukon, rebaptisé en 1992) se situe à l'extrême nord, bordé au sud-est par le parc national Vuntut. Il se trouve sur le territoire du Yukon et dans la région désignée des Inuvialuit. Il fut créé en 1984 suite à une entente entre Autochtones et Parcs Canada. Il représente de ce fait le premier parc national canadien mis en œuvre suite à une entente visant une revendication territoriale des Autochtones, au nom de la Convention définitive des Inuvialuit (CDI). Ivvavik signifie le « lieu pour mettre au monde, aire de croissance » (langage inuvialuktun) pour les autochtones Inuvialuit. D'une superficie de 10 170 km², il représente les régions naturelles du nord du Yukon et du delta du fleuve Mackenzie.

Le parc national Ivvavik est l'un des parcs nationaux les plus isolés du Canada. Il se situe proche de la ville Inuvik. Les peuples autochtones qui ont un lien fort avec les terres de ce parc sont les inuvialuit dont ils détiennent leurs territoires traditionnels en son sein. Il est représentatif de la plaine côtière du Yukon, de l'écorégion des monts British-Richardson, d'une portion de terres humides de la plaine Old Crow et du bassin de la rivière Old Crow mais également d'une île positionnée sur la mer de Beaufort. Le parc national Ivvavik se compose de paysages de montagne des monts British-Richardson qui s'étendent d'Est en Ouest. Ces monts dominant le parc sont entrecoupés de vallées fluviales, d'une rivière (rivière Firth), de canyons, et du delta de Mackenzie. Ce dernier se jette sur le littoral arctique, dans la mer de Beaufort. Il se compose également de forêts spécifiques des zones humides (bouleaux,

saules...) et d'une large plaine côtière, couverte de toundra arbustive. Le pergélisol couvre également l'ensemble de la région du parc. Il détient une importante faune terrestre et aquatique. L'objectif principal de ce parc consiste à conserver la faune, les aires de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine, préserver la diversité écologique mais également de perpétuer les utilisations traditionnelles par les peuples autochtones Inuvialuit. (Finkelstein, 2015; Parcs Canada, 2018; Parcs Canada, 2021)

Le parc national Nááts'ihch'oh se situe proche du cercle polaire arctique, dans les Territoires du Nord-Ouest. Il se trouve au sein de la région désignée du Sahtu, dans la partie sud-ouest, non loin de la ville de Tulit'a. Il est également bordé au sud par le parc national Nahanni. Il recouvre une superficie de 4 895 km². Ce parc, doit son nom au mont Nááts'ihch'oh. Créé en 2014, ce parc protège les terres qui enserrant le mont Nááts'ihch'oh.

Il se caractérise par des **paysages montagneux accidentés aux crêtes escarpées du mont Nááts'ihch'oh**, d'une zone alpine aux pentes rocheuses escarpées, de vallées à la végétation subarctique, d'une forêt subalpine composée de fourrés et bosquets, de larges paysages humides comprenant des cours d'eau, des rivières, des lacs, des bassins hydrographiques, des canaux, et des sources thermales. Le parc national Nááts'ihch'oh, dépend des terres ancestrales des peuples autochtones les Dénés des montagnes (Shúhtaot'ine), les dénés du sahtu et les Métis du Sahtu du district de Tulita. Ces peuples autochtones ont un lien fort avec ces terres dont ils pratiquent leurs activités traditionnelles, elles sont chères aux Premières Nations des Dénés kaska et du Dehcho. Parcs Canada collabore avec les autochtones à l'aide d'un comité de gestion, qui aide à orienter les différentes activités du parc. Le type de gestion qui y est pratiqué est une gestion coopérative dont les connaissances traditionnelles sont d'une grande importance. (Parcs Canada, 2017; Parcs Canada, 2019; Parcs Canada, 2021)

Le parc national Tursujuq (initialement parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire), se situe au Nunavut, dans la province du Nord-du-Québec, sur le territoire du Nunavut. Il est proche de la côte, de la baie d'Hudson et du village nordique inuite d'Umiujaq. Ce dernier est assez récent, il fut créé en 2013. D'une superficie de 26 106,7 km², il est le parc le plus grand de l'est du Canada et le plus étendu du

Québec. Il représente les régions naturelles des Plateaux hudsonien, des Cuestas hudsoniennes et du Plateau de l'Ungava. Il est à proximité du village nordique d'Umiujaq.

Le parc national Tursujuq se compose principalement de paysages de cuestas (collines dissymétriques au relief singulier) et de plusieurs lacs. Le lac Tasiujaq (initialement lac Guillaume-Delisleaux) aux eaux saumâtres soumis au régime des marées et le lac Wiyâshâkimî (initialement le lac à l'Eau Claire formé de deux bassins circulaires). Il comporte une faune aquatique remarquable avec notamment des bélugas et de phoques qui vivent uniquement en eau douce. Il se situe sur les terres ancestrales et traditionnelles des peuples autochtones Inuits et cris, dont ces derniers entretiennent une forte relation avec ces terres. Auparavant, le projet du parc national Tursujuq a suscité de larges controverses entre le gouvernement du Québec et les peuples autochtones Cries et Inuit. A la différence des deux autres parcs gérés par Parcs Canada, le parc national Tursujuq est géré par l'organisme Nunavik Parks. (Nunavik Parks, 2021)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

II.1. Le paysage culturel, une notion ambiguë au service des peuples autochtones ?

2.2.1. ÉTUDES DE PARCS ET RÉSULTATS

« **Paysage, un mot vivant, quotidien, que chacun utilise à sa guise et qui peut sembler vieillot, insipide, ou bien trop romantique. Il faut se laisser guider par l'usage social, et son brusque renouvellement qui en fait un mot fort et mobilisateur, un maître-mot de la société actuelle.** » (Bertrand, 1978, § 3). Dans cette partie, seront abordés les résultats obtenus tentant d'affirmer et/ou d'infirmer les hypothèses réalisées au préalable. Au cours de ce travail, nous avons fait le choix de se concentrer également sur la notion du paysage, permettant de plus larges données tout en analysant la place accordée au paysage culturel. Cette partie concerne le filtre du paysage culturel à travers l'étude des parcs nationaux Ivvavik, Nááts'ihch'oh et Tursujuq. Cette analyse représente un moyen d'identifier des singularités et de saisir les « variables » relatives au paysage, à la nature et la culture.

Les résultats mis en scène s'appuient sur les peuples autochtones Inuvialuit (Parc Ivvavik); Dénés des montagnes (Shúhtaot'ine, Dénés du sahtu, Métis du Sahtu du district de Tulita (Nááts'ihch'oh), Cries et Inuit (Tursujuq). L'intérêt étant de dégager des similitudes et/ou bien des oppositions, dans la manière d'aborder le paysage culturel. Comment traiter ces données ? Le but étant de comprendre si le paysage est un moyen d'intégrer les peuples et/ou un outil de médiation ? Quelle est son utilité ? Est-ce reconnu comme un outil ?

Dans une première partie, les résultats obtenus seront abordés et vulgarisés à l'aide d'articles et de plans directeurs. Dans une seconde partie, les travaux de recherche de Fabienne Joliet sur le parc national Tursujuq seront abordés, dévoilant le paysage comme outil de support à la médiation.

Parc national Nááts'ihch'oh

Les lignes qui suivent évoquent les résultats obtenus à travers un résumé sur le parc national Nááts'ihch'oh et la population Dénés et Métis du Sahtu. Il a été apprécié de recenser quelques paroles autochtones à l'occasion de recherches.

LA CULTURE

Dans le parc national Nááts'ihch'oh, on observe que la culture représente un enjeu important pour Parcs Canada. Nous remarquons que le terme de culture est souvent référencé, faisant allusion aux peuples autochtones. Les objectifs mis

en place tendent d'intégrer les autochtones, mais nous notons une ambivalence. Parcs Canada, n'associe pas toujours que le patrimoine culturel puisse être transmis par les autochtones.

Selon quelques écrits de Parcs Canada, les autochtones accorderaient une grande importance aux caractéristiques culturelles des parcs nationaux, il n'est pour autant pas mentionné le paysage culturel. Les autochtones expriment leurs idées par des notions telles que « territoire », « spirituel ». La question du paysage culturel est très peu abordée. « Ils ont parlé de la nécessité de préserver la beauté naturelle du territoire, mentionné l'impact spirituel de la montagne sur les gens et décrit à quoi servait le territoire pour les générations passées – la chasse, par exemple. » (Projet de réserve de parc national Nááts'ihch'oh- Rapport final – Consultations publiques / 30 août 2010). On observe également, que le mot « territoire » est très présent dans le langage autochtone « bienvenue sur mon territoire » (retranscription de video - Parcs Canada, 2019)

NATURE/ CULTURE

Parcs Canada aborde largement la nature et la culture mais ne parle que peu du paysage culturel. Il n'associe pas toujours cette notion aux éléments qui la définissent.

« Au cœur de (...) la réserve de parc national Nááts'ihch'oh est un endroit où la culture et la nature sont inextricablement liées depuis les temps immémoriaux » site internet Parcs Canada du Parc national (Parcs Canada, 2019)

Dans les paroles autochtones, de nombreux qualificatifs de la nature sont abordés, tels que « faune », « terre », « forêt », « herbe », « plantes ». Nombre d'éléments qui font partie des éléments tangibles du paysage alors que ce dernier n'est pas souvent abordé. Ce sont essentiellement des paroles qui se rapportent à leurs liens avec la terre.

« Nous, le peuple déné, et la faune, avons besoin de la terre. Sans la terre, nous ne sommes rien. ». Moris Mendo (Parcs Canada, 2017).

« Tout importe : les sources d'eau chaude singulières... l'ensemble des forêts, des baies, l'herbe, les plantes [... le] bassin

versant. Tous ces éléments sont importants à notre vie » David Etchinelle (Parcs Canada, 2017).

PAYSAGE

Dans le plan directeur du parc Nááts'ihch'oh, des paroles autochtones sont mises en avant avec des phrases faisant références au lien qu'ils entretiennent avec la terre. Le paysage y est aussi évoqué.

« Les paysages n'ont pas l'apparence qu'ils avaient jadis. » Parole du Chef Frank Andrew, bande des Dénés de Tulita. (Parcs Canada, 2017). Parcs Canada évoque aussi le paysage dans sa dimension matérielle.

« Les parcs nationaux visent à protéger et à présenter des exemples remarquables et représentatifs des paysages et phénomènes naturels. » (Parcs Canada, 2017).

PAYSAGE CULTUREL

Dans le plan directeur, nous remarquons que le paysage culturel n'y est évoqué une seule fois à l'occasion des recommandations du comité de gestion (autochtones et gestionnaire fédérale). Cette notion est inscrite en tant que recommandation dans le plan des répercussions et des avantages. « Célébrer et honorer le paysage culturel du parc est un principe important consacré dans le plan des répercussions et des avantages. » (Parcs Canada, 2017).

CHAMP LEXICAL PAYSAGE :

Nous notons cependant que de nombreux termes se réfèrent au champ lexical du paysage culturel : « caractéristiques naturelles », « culturelles » (Parcs Canada, 2017). Dans les discours de Parcs Canada sur la vision de ce que représente le parc, figurent des mots faisant références au paysage incluant des dimensions matérielles et immatérielles. Des nombreux qualificatifs relatifs au champ lexical du paysage sont abordés. « endroit » « lieu », « terre », « faune », « l'eau », « milieu naturel », « territoire ». (Parcs Canada, 2017)

CHAMP LEXICAL PAYSAGE CULTUREL :

De nombreux qualificatifs font référence au paysage culturel, « terre sacrée », « montagne sacrée » « récits » «

connaissances » « terre ». Les peuples autochtones, évoquent souvent les termes de « terre ancestrale » « lieu »

SENS CACHÉ DU PAYSAGE CULTUREL : PROMOTION TOURISTIQUE

Nous retrouvons une deuxième fois l'emploi du paysage culturel concernant le parc Nááts'ihch'oh, ce dernier figure sur la brochure de Parcs Canada, destinée aux touristes. Parcs Canada utilise ici le concept de paysage culturel, en y abordant les terminologies de « sites sacrés » « récits » « récents » mais également « anciens ». Le paysage culturel développé ici traduit un sens caché, celui de son utilisation pour la promotion touristique. (Parcs Canada, 2017)

« Les Dénés et les Métis du Sahtu sont au cœur d'un paysage culturel qui comporte des sites sacrés, des voies de déplacement et des récits, récents et anciens. Venez-vous immerger dans la culture des Dénés et des Métis du Sahtu dans les collectivités de Tulita et de Norman Wells. » (brochure Parcs Canada)

CONCLUSION

Nous observons à travers les différentes données recueillies, que les autochtones n'utilisent presque jamais ni le concept de paysage culturel ni celui de paysage, Ils font cependant référence à des éléments de nature dans leurs propos. Nous concluons également que dans certaines réflexions autochtones, l'intérêt de pouvoir faire partie de la gestion est valorisé, mais l'emploi du paysage culturel n'est pas une condition.

Parc national Ivvavik

Les lignes qui suivent traitent des résultats obtenus à travers un résumé sur le parc national Ivvavik et les Inuvialuit

NATURE/CULTURE

A contrario, dans ce parc national, Parcs Canada, même s'il aborde de près le paysage culturel continue à sectoriser et aborder les espaces des parcs en distinguant la nature de la culture. Même si Parcs Canada tente de transcender cette dichotomie en reconnaissant que les peuples ont un intérêt pour la gestion du parc national, il continue à mettre l'accent sur le paysage culturel d'un côté. De l'autre il met un accent sur un milieu sauvage à la diversité écologique exceptionnelle. Parcs Canada continue à accorder à l'ensemble des parcs, des caractéristiques sauvages tout en y intégrant partiellement les autochtones dans les énoncés.

« Bien que le parc national Ivvavik conserve son caractère sauvage et reculé, il existe plusieurs possibilités d'en apprécier le milieu spectaculaire et de comprendre les racines traditionnelles et culturelles profondes du peuple Inuvialuit dans la région. » (Parcs Canada, 2018, p9).

PAYSAGE

Dans le plan directeur du parc national Ivvavik, le terme de paysage apparaît à de nombreuses reprises dans la manière d'évoquer le parc et les populations autochtones. Ce dernier est souvent employé pour parler de relations entre l'homme et le paysage, souvent en lien avec la temporalité.

« (...) le parc confère continuité et reconnaissance à l'histoire vivante des relations entre les hommes et le paysage qui s'écrit depuis 8 000 ans. » (Parcs Canada, 2018).

« L'intention du plan directeur du parc national Ivvavik est de continuer à assurer (... ainsi qu'à conférer continuité et reconnaissance à l'histoire des relations entre les hommes et le paysage. » Parc national du Canada Ivvavik (Ibid, 2018).

Un flou apparaît dans l'emploi de ce mot, il n'est pas question de nature comme dans les autres plans directeur mais de paysage. A noter que la question du « paysage » ici se pose sur ses dimensions matérielles.

« Il faudra des approches novatrices pour mieux sensibiliser à l'existence d'Ivvavik et faire connaître ses paysages, l'action de conservation qui y est menée, l'importance de son patrimoine culturel et les possibilités de visite. »

L'idée de faire connaître les paysages apparaît dans cet énoncé comme étant essentiel, tout en y mêlant les autochtones.

« L'interdépendance des gens et du paysage est représentée dans l'énoncé de vision du parc, élaboré de concert avec les Inuvialuit : « La terre pourvoira aux besoins de ceux qui la protègent. » (Parcs Canada, 2007).

« Des peuples font partie de ce paysage depuis des milliers d'années, exploitent ses ressources encore abondantes et se déplacent dans ses vallées et le long de ses côtes. » (Parcs Canada, 2007)

On note une différence sur les plans directeurs de 2007 et de 2017. Dans celui de 2007, Le terme de paysage y est développé davantage.

PAYSAGE CULTUREL

Dans les deux plans directeurs du Parc national Ivvavik, le paysage culturel est mentionné, cependant nous notons que Parcs Canada aborde le paysage culturel comme un média de communication pour développer le tourisme du parc. Son évocation semble utilisée dans le but de transmettre une envie de visite. A noter qu'une grande différence est constatée dans la manière d'aborder le paysage entre le plan directeur de 2018 et celui de 2007, celui de 2007 aborde avec plus de vigueur le concept de paysage culturel. Cela aurait-il un lien avec la vision de l'époque ?

« Par sa diversité, son caractère écologique unique et son paysage culturel, à la fois ancien et encore très vivant, le parc national Ivvavik présente une importance et un intérêt pour tous les Canadiens. » (Parcs Canada, 2018)

Parcs Canada, évoque dans cet énoncé le paysage culturel, afin d'accentuer la définition du parc et de son intérêt pour la protection de la nature.

« Ivvavik, le premier parc national établi au Canada à la suite d'une revendication territoriale des Autochtones, protège et met en valeur un paysage culturel ancien renfermant un éco-

système presque vierge. » (Parcs Canada, 2007).

« Les programmes d'orientation offerts aux visiteurs avant le départ continueront à assurer le concours des visiteurs pour appuyer la vision du parc et à améliorer leur connaissance du paysage culturel qu'ils vont parcourir. » (Parcs Canada, 2007).

Le paysage culturel est accentué dans l'idée d'une activité touristique et de découverte. Parcs Canada dans ses différents énoncés ne relie pas toujours les peuples autochtones au paysage culturel.

« Le parc national Ivvavik attire les visiteurs qui recherchent une expérience rare dans un milieu sauvage éloigné de l'Arctique. Ils s'intéressent en outre au paysage culturel. » (Parcs Canada, 2007, p.10)

« La rencontre des gens et de la terre au parc national Ivvavik crée un paysage culturel riche en histoire et en récits (...) » (Parcs Canada, 2007, p. 45).

Le paysage culturel y est abordé selon une rencontre entre la terre et les gens.

CHAMP LEXICAL DE LA NATURE

De nombreux qualificatifs de la nature sont abordés tels que « habitat » « faune » « écosystèmes » « ressources culturelles » sans pour autant aborder le paysage culturel.

CHAMP LEXICAL DU PAYSAGE ET TOPONYMIE

De nombreux termes faisant référence au paysage sont présents dans les écrits de Parcs Canada. « endroit », « habitat », « territoire », « terre ». Nous constatons que le concept de paysage culturel n'est pas revendiqué par les peuples autochtones.

Parc national Tursujuq

Dans un premier temps le parc national de tursujuq sera analysé seul, puis dans un second temps il le sera au travers des travaux réalisés par Fabienne Joliet. Nous sommes face à une nature socialisée (Joliet, 2012), la nature sauvage

n'existe pas pour ces peuples. « Il n'y a pas de nature sauvage pour les Inuit. Leur vision animiste prête une âme aux différentes entités, et il en découle un certain anthropomorphisme. L'inukshut est un cairn habité par une âme et, en langue inuktitut, certains termes sont communs au corps et aux formes de la nature. » (Joliet, 2016, § 1) Nous supposons donc que le paysage n'existe pas pour ces peuples. Nous pouvons penser que ce n'est ni du paysage, ni de la nature comme entendu au sens occidental. A noter cependant que le concept de paysage culturel paraît plus utilisé sur le territoire du Québec par les peuples autochtones. Le plan directeur provisoire du parc national tursujuq, figurant « Parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire » à ce moment-là fait apparaître les notions de patrimoine paysager. Il n'y a pas d'évocation du patrimoine naturel. « On vise également le maintien de l'intégrité des autres formes de patrimoine, à savoir le patrimoine culturel et le patrimoine paysager. » (Cossette, 2008, p.27). A supposer également que le concept de paysage culturel est empreint de valeur néo-colonialiste, et occidentale pour intégrer la question autochtone.

2.2.2. PAYSAGE/PAYSAGE CULTUREL : OUTIL DE DIALOGUE ET SUPPORT À LA MÉDIATION

« Les paysages revêtent depuis toujours des aspects multiples aux yeux des observateurs. » (Buggey, 1999).

Les lignes qui suivent traduisent l'intérêt du paysage comme étant un outil et un support à la médiation dans les parcs nationaux (sur la base du travail de Fabienne Joliet). Partiellement abordé et accepté par l'agence fédérale Parcs Canada, nous admettons que le paysage culturel peut s'avérer être une notion utilisée dans le cadre d'un outil participatif. Il permet d'une part de mieux connaître les autochtones mais d'une autre part de faire émerger des représentations paysagères afin de mieux appréhender la gestion et la participation pour une protection de la nature efficiente. Si le principal objectif de la médiation est de permettre aux habitants d'être intégrés dans une démarche participative, il s'avère alors que le paysage pourrait leur permettre de mieux s'exprimer sur leurs relations aux territoires et aux intentions qu'ils veulent y donner.

Ce chapitre aborde les travaux de recherche de Fabienne Joliet sur le parc national Tursujuq. Dans cet exercice, les images sont mobilisées comme outils afin de comprendre « les valeurs, attachements et projections » (Joliet, Blouin-Gourbilière, 2012, § 4) que les Inuit en particulier traduisent à travers le prisme du paysage. Une réelle discordance est mise en place entre autochtones et agences chargées de protéger la nature. En effet, il y a une différence notable entre le paysage et les images véhiculées par les agences chargées de protéger la nature et les représentations du paysage, comme les perçoivent les autochtones. Fabienne Joliet, utilise l'image de paysage, à la manière d'un puissant moteur pour les autochtones, pour faire valoir leurs expériences et leurs vécus, c'est-à-dire leur paysage.

Les travaux de Fabienne Joliet, s'appuient sur un concours photographique, à partir du thème « **Which is your most beautiful landscape?** » (Joliet, 2012, § 23). Cette démarche participative, utilise le paysage, à des fins médiatrices pour mieux connaître la vision qu'ont les autochtones de leurs territoires, permettant une analyse paysagère incluant les « paysages » portés par les autochtones. Des représentations sont dégagées.

Les résultats expriment différentes données. D'une part, les données iconographiques autochtones permettent de relayer la tradition orale en image et de traduire la visibilité du territoire des autochtones. D'autre part, elles traduisent éga-

lement les temporalités de l'identité inuite. Les éléments qui font paysage sont fortement liés aux éléments de la nature qui ont une présence spirituelle. (Joliet, 2012). Les représentations du paysage que font les autochtones, ne paraissent pas révélatrices de ce qu'y est représenté comme culturel et important pour les agences chargées de la protection et gestion de la nature. « La majeure partie du territoire (les deux tiers du parc) n'est donc pas significative pour les habitants. » (Joliet, 2012, p.55). Les représentations paysagères de Inuits, sont directement tributaires de leurs territoires traditionnels et des différents éléments matériels et immatériels qui composent ce territoire. « L'analyse qualitative des motifs paysagers privilégiés par les habitants révèle que ce sont uniquement les scènes de nature qui font paysage. » (Ibid, 2012). La médiation par le paysage permet de mieux connaître les peuples et de les intégrer dans la gestion et la protection de la nature. « L'émergence de la photographie inuite contemporaine traduit concrètement un intérêt porté à son propre sens des lieux et du paysage. » (Joliet, 2012, p.51)

En somme, après ce travail de recherche, (Joliet, 2012) décrit l'importance d'interventions et de démarches participatives dans les parcs nationaux en territoire autochtone. Elle souligne également l'intérêt de la médiation paysagère à la manière d'« un outil pour penser le projet touristique de parc national Tursujuq » (Joliet, 2012). Cette approche permettrait de réfléchir aux limites et formes des parcs mais aussi aux types de protection et de gestion à mettre en place. Ces travaux permettent de souligner que les représentations paysagères autochtones sont relativement différentes de celles véhiculées par les parcs nationaux canadiens qui définissent encore le paysage sous ses aspects naturels.

PAYSAGE CULTUEL : OUTIL DE MÉDIATION

« **L'image reste un outil figuratif non verbal révélateur pour interroger le paysage** » (Joliet, 2012, p.36)

Comment la notion de paysage culturel peut-elle être un outil de médiation dans le processus d'intégration ? Par quels moyens les représentations paysagères des autochtones peuvent-elle être intégrées dans la gestion fédéraliste des aires protégées ? Passer par le filtre de la représentation pour en déduire des modes de gestions de gouvernance ? L'importer comme modèle ?

Sur la base des travaux de Fabienne Joliet, il serait peut-être envisageable d'utiliser la notion de paysage culturel comme

un outil de médiation, au service des autochtones et des gestionnaires fédéraux. Les représentations paysagères peuvent-elle être un outil pour repenser la gestion et l'organisation des parcs nationaux ? La médiation comme espace d'expression sous l'angle du paysage, pourrait peut-être jouer un rôle important dans l'étude des représentations paysagères d'une part et de mieux comprendre les relations qu'entretiennent les autochtones avec leur environnement de l'autre. Dans une perspective de gestion des parcs nationaux, peut-être serait-ce un outil indispensable pour une meilleure intégration de ces communautés.

Les représentations paysagères, peuvent-elles jouer un rôle ? lequel ? sensibiliser les agences fédérales à de nouvelles pratiques ? les former, leur transmettre ? Le paysage culturel peut-être en ce sens une notion initiatrice. L'iconographie paysagère peut être considérée comme un outil essentiel quant à la compréhension et l'apparition de connaissances du monde autochtone (Inuit, Métis, Première nations). La médiation paysagère quelque soit peut faire émerger plusieurs registres paysagers nécessaires à comprendre les deux grandes visions présentent sur l'ensemble du territoire canadien. L'intérêt de se baser sur l'exemplarité des travaux de Fabienne Joliet, permet de proposer des répertoires paysagers, des perceptions paysagères différentes. L'outil participatif de la photographie permet de montrer que d'autres perceptions du paysage existent. Que le paysage existe également pour ces peuples autochtones et que leur point de vue est nécessaire. « ces vues iconographiques « du dedans » attestent d'une autre représentation paysagère, de l'existence et de la légitimité d'un point de vue habitant. » (Joliet, Blouin-Gourbilière, 2012, p.49). L'intérêt d'utiliser le paysage comme médiateur, permet de révéler les formes et les perceptions du paysage perçus par les habitants. Il permet aussi de révéler aux gestionnaires fédéraux l'imaginaire social, l'identité et les pratiques paysagères de ces peuples.

Comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent, nous ne pouvons pas réellement déterminer si le paysage culturel apparaît comme un moyen d'intégration ou si le paysage existe pour ses peuples. Même si de nombreuses recherches effectuées par Fabienne Joliet tendent à montrer que le paysage existe pour les autochtones, nous ne pouvons garantir ses données à l'ensemble des cas d'études. Cependant nous comprenons que le paysage peut s'avérer être un médiateur pour comprendre les enjeux des populations autochtones. Si l'on se base sur les différents travaux de chercheurs et articles sur le parc national Tursujuq, nous en venons à définir que le

paysage et le paysage culturel pourraient représenter un bon moyen de communication, des outils médiateurs permettant de connaître les paysages des peuples autochtones, de mieux appréhender leurs envies.

2.2.3. CONCLUSION ET RÉSULTATS

Après avoir questionné le paysage culturel et le paysage dans les différents parcs Ivavik, NÁÁts'ihch'oh et Tursujuq, il a été collationné des éléments tendant à répondre à la problématique de départ. La notion du « paysage culturel » est mobilisée pour réintégrer les populations autochtones dans les objectifs de la protection et dans la gestion des aires protégées. Le site internet de Parcs Canada et les différentes analyses de plans directeur ont permis de faire ressortir plusieurs résultats.

Nous attestons dans un premier temps que certaines ambivalences existent dans les écrits de Parcs Canada, même si ce dernier reconnaît que les paysages ont été façonnés par les hommes. Certains plans directeurs, s'accordent encore à dire que des espaces sont des « milieux naturels » tandis qu'ils représentent des milieux anthropisés.

Nous constatons dans un second temps que le paysage culturel est peu abordé dans les différents plans directeurs, que les populations autochtones n'utilisent pas et/ou peu cette dernière notion. Si la notion de paysage culturel s'apparente aux « ouvrages combinés de la nature et de l'homme [et] illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes » (UNESCO, 1996) ; cette notion n'est pas écoutée, connue et entendue par tous.

En observant les différents termes employés dans les parcs nationaux canadiens, « la nature sauvage » « le paysage » il est possible de dire que leur sens évolue en même temps que les valeurs et les normes sociétales changent. Le paysage culturel est revendiqué par quelques-uns mais pas par tous. Le paysage n'existe pas pour les peuples autochtones ou bien n'est pas connu de tous. Issus d'une population animiste, on pourrait penser que ces peuples autochtones subissent un métissage et une sorte d'assimilation culturelle qui s'effectuent depuis quelques décennies. Le paysage ne figure pas toujours dans le langage commun des autochtones, on pourrait éventuellement parler de nature.

Il n'existe pas de définition du paysage chez les peuples autochtones, nous ne pouvons pas affirmer si le paysage existe pour eux. En effet dans les discours ou dans les recommandations les mots de paysage et/ou de paysage culturel ne figurent pas souvent. Cependant de nombreuses terminologies se réfèrent au mot « paysage ». La définition du paysage que l'on pourrait accorder aux peuples autochtones se rapproche davantage d'une nature socialisée qu'ils perçoivent. En somme la notion de paysage culturel est peu abordée, mais un champ lexical du paysage, de nombreux mots clés pourraient rentrer dans la définition du paysage culturel : à savoir le paysage, la nature, la culture, la représentation... Nous remarquons que le vocabulaire utilisé par les peuples autochtones et les gestionnaires n'est pas le même. Pour exprimer le rapport qu'ils ont à leurs territoires, ils invoquent des termes de « lieu », « sacré »... Nous notons, que les récits et noms de lieux sont tout autant des archétypes du paysage.

Nous n'avons pas pu dégager de représentations paysagères autochtones, nous ne pouvons pas non plus confirmer si le paysage culturel est mobilisé par les peuples autochtones. Nous n'avons pas pu rencontrer de différences notables entre populations autochtones. Aucune vision paysagère autochtone n'a pu être exposée ou abordée. Seuls les travaux de Fabienne Joliet témoignent de quelques visions paysagères.

Les énoncés élaborés par Parcs Canada pour ce qui concerne la gestion du parc ne font pas références aux visions paysagères des autochtones. La vision de Parcs Canada vient même altérer celle des peuples concernés par les paysages des parcs, même si il leur accorde l'idée qu'ils font partie intégrante des parcs en abordant le concept de paysage culturel. Cette notion permet de parler des peuples autochtones et dans un sens de les réintégrer, d'autoriser leurs pratiques au sein des parcs, de maintenir leurs modes de vie traditionnels et leurs modèles relationnels communautaires.

Nous admettons que le paysage dans la vision des autochtones n'est ni de la nature, ni du paysage. « la nature, comme la géographie, fait l'objet d'une représentation et d'une pratique variable selon les cultures. » (Joliet, 2016, § 1)

On atteste que Parcs Canada dissocie la nature et la culture sur son site internet et catégorise ainsi chaque parc. Il utilise le paysage culturel pour parler des autochtones. Parler de paysage culturel pour Parcs Canada lui permet de

mettre en avant la volonté de participer au développement de la culture autochtone. S'enrichir de ces peuples permet de dégager une identité culturelle. Les parcs nationaux ne s'emparent pas de cette notion autant qu'espéré, si ce n'est pour mettre en avant les caractéristiques culturelles du paysage et des peuples autochtones avec une volonté déterminée de développer le tourisme.

Nous concluons que l'approche paysagère sous l'angle du paysage culturel peut s'avérer être un outil polyvalent et intéressant. Il est utile pour régler des problématiques autochtones/allochtones dans la gestion des parcs nationaux. Il permet aussi de pouvoir mettre en avant les représentations paysagères autochtones au profit d'une meilleure gestion.

II.III Partie conclusive

1.3.2. PAYSAGISTE ET PEUPLES AUTOCHTONES : DES RÔLES À JOUER ?

Cette initiation à la recherche a permis une réflexion plus générale sur les enjeux des notions de paysage, de paysage culturel, de paysage culturel autochtone, de la diversité culturelle dans les aires protégées et plus largement sur les notions à mettre en place pour une approche participative. Quelle place peut avoir le paysagiste concepteur dans l'intégration des peuples autochtones au sein des parcs nationaux ? Quel rôle le professionnel du paysage peut-il jouer dans cette démarche ? Comment traiter la question de l'intégration des peuples autochtones dans la gestion et la protection des parcs nationaux ? Le paysagiste peut-il s'intéresser aux méthodologies innovantes, à titre d'exemple, quels dispositifs peut-on mettre en place pour mieux intégrer les populations autochtones ? Comment le paysagiste peut intervenir dans la gestion et la mise en place d'aires protégées sur des terres ancestrales ?

Le paysagiste ou paysagiste-chercheur, à travers son regard de praticien du paysage et de sa position pluridisciplinaire dans différents champs d'actions, pourrait dans un premier temps servir de médiateur dans les processus de réintégration ou bien être invité à dialoguer lors des concertations. Il pourrait, en collaboration avec les autochtones, repenser des outils de participation active autour et avec la notion de paysage culturel. Il pourrait travailler avec les autochtones sur des questions paysagères comme cela a déjà été le cas pour le parc national Tursujuq. Le travail d'ONG locales, accompagné de l'intervention du paysagiste, pourrait éventuellement concilier protection et développement de représentations paysagères à l'échelle locale.

1.3.3. LIMITE DU TRAVAIL DE RECHERCHE

D'un point de vue théorique, ce travail d'étude et de recherche personnelle a permis de mettre en avant un sujet jusque-là peu abordé. Il a également permis d'acquérir de larges connaissances sur la question autochtone d'une part et sur le paysage culturel d'autre part. Cependant les outils méthodologiques mis en place dans cet exercice initiatique à la recherche posent quelques limites pour enrichir la qualité du travail.

En effet, dans un premier temps, afin d'aller encore plus loin dans cette démarche de recherche, il aurait été opportun de pouvoir se rendre au Canada. Cependant, la courte durée de cette recherche, qui se veut initiatique, la situation

sanitaire actuelle, ne nous ont pas permis d'aller sur le terrain. Il aurait été judicieux et qualitatif de pouvoir se déplacer dans les parcs nationaux canadiens étudiés afin de mener un travail d'enquête sur place. Ceci aurait permis de faire un état des connaissances des cultures des peuples autochtones étudiés dans ses parcs nationaux. La possibilité de pouvoir aller à leur rencontre, d'échanger et de les questionner directement sur le « paysage » et le « paysage culturel » aurait été très intéressante. En effet seuls, « Les autochtones sont les principaux concernés et les mieux qualifiés pour définir leur vision du monde ». (Deroche, 2006).

Dans un second temps, une autre limite a résidé dans la difficulté de saisir des documents de discussions ou des documents de concertations entre les peuples autochtones et le gestionnaire fédéraliste Parcs Canada. Il existe peu de données sur internet accessibles au public même si les sites respectifs des agences Parcs Canada et Nunavik Parks sont véritablement communicatives et sources de données. Nous notons que les documents disponibles sont pour l'essentiel dirigés vers le tourisme et l'environnement. Ainsi, il existe une grande communication sur les parcs nationaux, mais il subsiste finalement peu de place accordée à la question du paysage et de la vision des autochtones. Les données paraissent très généralistes lorsqu'il s'agit de questionner ces peuples.

Dans un troisième temps, une difficulté a été rencontrée lors de l'élaboration du corpus littéraire et scientifique essentiel à la compréhension du sujet. La mise en place de ce corpus servant de base fut laborieuse. En effet, très vite passionnée par ces différentes lectures, il faut avoir la faculté de s'arrêter et d'en fixer des limites pour établir le corpus de recherche. L'exercice m'aura montré qu'il est important dans ce type de travail de se limiter principalement à l'étude de sa problématique de recherche, même si des recherches complémentaires peuvent être utiles. Ainsi il est demandé de poser des limites et d'être capable de s'arrêter pour avoir un corpus stable comme fondement de l'écriture.

Pour finir, la dernière limite que l'on pourrait signifier dans la mise en place de cet exercice de recherche est le manque de données sur le sujet du paysage culturel, car l'angle d'attaque choisi était plutôt de l'utiliser comme concept tandis que c'est un bien inscrit.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

CONCLUSION

«Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux.» Marcel Proust.

Entre nature et culture, entre autochtones et gouvernement, le **prisme du paysage sous l'angle culturel se dévoile** à l'international, et dans notre étude de cas plus précisément au Canada.

Dans ce travail initiatique, l'**objectif a été de savoir si la notion du paysage culturel développée depuis les années 1990, était mobilisée, pour réintégrer les populations autochtones dans les objectifs de la protection et dans la gestion des parcs nationaux canadiens.** Cette problématique de recherche a permis de répondre à quelques questionnements. A savoir si cette notion de paysage et de paysage culturel était maîtrisée, utilisée, discutée par les gestionnaires fédéraux et les populations autochtones. A savoir Si le paysage culturel était également une forme de médiation qui permettait de faire entrer les représentations autochtones dans les parcs nationaux.

L'état de l'art et les recherches abordés dans un premier temps nous ont permis de **comprendre l'évolution des parcs nationaux en général et au Canada en particulier.** Les notions de nature, de culture, affiliées à la notion de paysage culturel ont été abordées conjointement. Un premier constat a eu lieu, originellement façonné par le colonialisme européen, cette stratégie de protection de la nature ayant eu pour corollaire d'opposer la nature et la culture au Canada a largement évincé les peuples autochtones de leurs terres ancestrales. Aujourd'hui, la tendance s'inverse, les objectifs des parcs nationaux ont évolué dans le temps, tant à l'international qu'au Canada.

L'émergence de la question autochtone a été élucidée, faisant apparaître l'image d'un peuple de plus en plus intégré dans les objectifs de protection de la nature. La reconnaissance de la contribution des autochtones dans la gestion de ces aires a également évoluée. Les différentes instances internationales, décisions juridiques, conventions

sous l'angle du culturel. Ces différents éléments ont été accompagnés par une évolution de la gouvernance dans les parcs nationaux, appuyée sur une participation et une intégration de ces peuples.

Des parcs nationaux du nord canadien, Le parc national Nááts'ihch'oh, Ivvavik et tursujuq, au travers de Parc Canada, des peuples autochtones (Inuvialuit, Dénés, Inuits et Cris) ont été étudiés par le biais des plans directeurs,



internationales en faveur de l'environnement ainsi que les tentatives et les lois ont permis cette visibilité sur la sphère mondiale. Une **évolution dans les discours et dans les pratiques des parcs canadiens a été observée** dans le même temps avec l'arrivée de nouvelles notions, le paysage

articles et paroles autochtones. Ces données ont été confrontées, superposées autour des concepts de paysage et de paysage culturel tout en abordant les termes s'y rapportant. La place du paysage en tant qu'outil de médiation paysagère a été soulevée au travers des travaux de Fabienne Joliet.

Les informations concernant l'expérience ou les discours autochtones sont pauvres d'éléments. De ce fait, **il est difficile de répondre précisément à la question de recherche posée.** Nous constatons que la volonté et l'intégration des peuples autochtones dans la gestion des parcs nationaux canadiens étudiés n'est pas directement liée à des notions comme le paysage culturel. Il s'agit plutôt de revendications qui font référence à des notions telles que « le



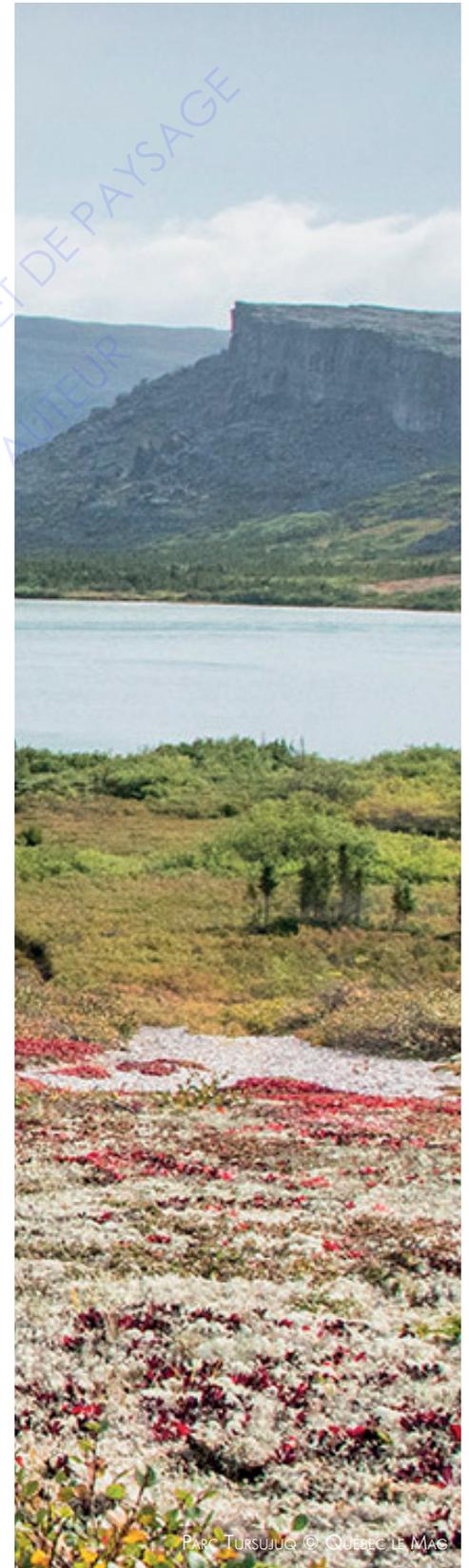
territoire », « la nature » mais également à des notions empruntées à l'écologie. Il y a une réelle volonté de la part des peuples autochtones de s'emparer du concept de parc national afin de transmettre aux générations futures leurs connaissances pour faire perdurer leurs traditions. Mais cette évolution et cette

envie de faire partie intégrante du projet ne sont pas employées sous le prisme du paysage culturel, nous remarquons cependant que la notion de paysage est abordée.

Nous ne pouvons pas affirmer que le paysage culturel soit un seul vecteur d'introduction. A l'heure actuelle, nous pouvons dire qu'il n'est pas un outil unique à l'ascension et à l'intégration des autochtones. La définition du paysage que l'on peut accorder à ces

peuples ne se rapproche ni du paysage ni de la nature. C'est un maillage entre les deux, la notion de « paysage culturel » et/ou du « paysage » pour aller plus loin varie selon les sociétés qui la considère, (Zamant, 2017) toutes les sociétés ne comprennent pas cette notion. De manière générale, même si le paysage

culturel est largement accepté par Parcs Canada, il reste un concept encore peu utilisé. Pour conclure, force est d'admettre que **l'approche paysagère sous l'angle du paysage culturel peut s'avérer être un outil polyvalent et intéressant à développer en partenariat avec un paysagiste.**



Carte des réseaux des parcs nationaux Canadiens



Parcs nationaux ou réserve (R)

Région représentée

Région non représentée

Aire d'étude de parc national - terres mises en réserve (provisoire)

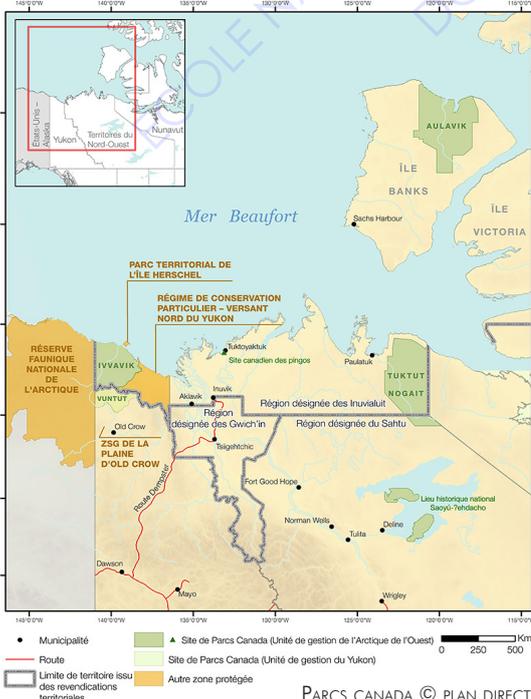
Aire d'étude de parc national

Parc national avec programme d'acquisition des terres

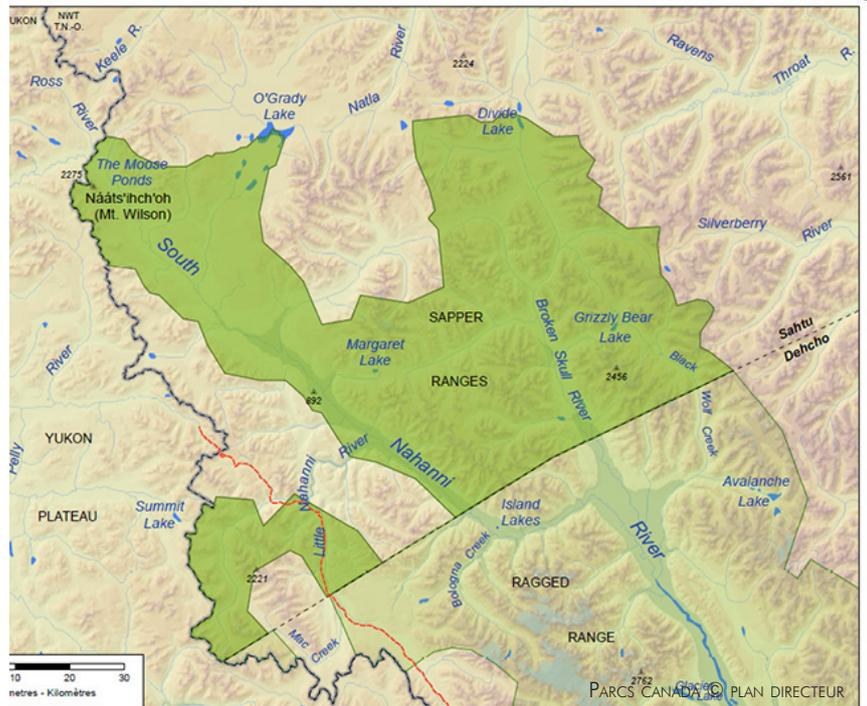
Kilomètres
0 200 400

Parcs Canada Parks Canada
Etablissement et conservation des aires protégées
janvier 2016

Carte Parc national Ivavik



Carte Parc national Nâáts'ihch'oh



BIBLIOGRAPHIE

- Antomarchi, V. Joliet, F. Chanteloup, L. (2021) « Les parcs nationaux du Nunavik : une offre touristique au service des sociétés autochtones ? », *Espace populations sociétés*. DOI : <https://doi.org/10.4000/eps.10760>
- Arsenault, D. (2008). De la matérialité à l'immatérialité : les sites rupestres et la réappropriation du territoire par les nations algonquiennes. *Recherches amérindiennes au Québec*, 38(1), 41–48. <https://doi.org/10.7202/039742ar>
- Arnould, P. & Glon, É. (2006). Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord.. *Annales de géographie*, 649, 227-238. <https://doi.org/10.3917/ag.649.0227>
- Avarello, M. (2020). Entre regards et territoire. Composition d'atlas paysagers selon une approche perceptive territorialiste, Salluit et Inukjuak. *Études Inuit Studies*, 44(1-2), 85–108. <https://doi.org/10.7202/1081799ar>
- Buggey S. (1999). Une introduction à l'étude des paysages culturels autochtones, Ottawa, Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Paysage et Histoire, 69 p.
- Berkes, F. & Davidson-Hunt, I. (2006). Biodiversité, systèmes de gestion traditionnels et paysages culturels: Exemples fournis par la forêt boréale canadienne. *Revue internationale des sciences sociales*, 187, 39-52.
- Besse, J. M. (2004). Nature et culture. Hypergéo, Encyclopédie électronique consacrée à l'épistémologie de la géographie.
- Bertrand, G. (1978). Le paysage entre la nature et la société. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 49(2), 239-258.
- Blanc Guillaume, Histoire environnementale comparée de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Éthiopie et de France. Publications de la Sorbonne, Paris, 2015, 319 p.
- Bellier, I. (2013). Peuples autochtones dans le monde. Les enjeux de la reconnaissance. L'Harmattan.
- Brown, J., Mitchell, NJ et Beresford, M. (Eds.). (2005). L'approche du paysage protégé : lier nature, culture et communauté. UICN.
- Blanc, G. (2013). Les territoires des parcs nationaux (Canada, Éthiopie, France): logiques identitaires, patrimoniales et nationales (Doctoral dissertation, Université du Québec à Trois-Rivières).
- Castan Charlotte. Augustin Berque : Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse.. In: *Revue de géographie alpine*, tome 84, n°1, 1996. pp. 74-75;
- Craig-Dupont, O. (2008). Idéal de nature sauvage et transformation des territorialités au parc national de la Mauricie, 1969-1977 [mémoire, Université du Québec à Trois-Rivières]. <https://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/1499/1/030105303.pdf>
- Cauquelin, A. (2000). L'invention du paysage. PUF.
- Conseil Canadien des Parcs, C. C. P. (2012). Peuples Autochtones, les parcs et les aires protégées du Canada. <http://www.>

Cossette, S. (2008) Parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire - Plan directeur provisoire [rédaction [...]], Québec, Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Service des parcs, 1 ressource en ligne, Collections de BANQ.

Deroche, F. (2006) Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre. Un questionnement pour l'ordre mondial. L'Harmattan.

Desbiens, C., Rivard, É. & Hirt, I. (2017). Nous nous souvenons du territoire : la géographie québécoise face aux mémoires autochtones. Cahiers de géographie du Québec, 61(173), 293–313. <https://doi.org/10.7202/1049374ar>

Descola, Philippe, 2005 : Par-delà nature et culture. Gallimard, Paris.

Desbiens, C. (2009) Se tourner vers le nord: territoire, identité et co-production de connaissances, Inditerra, 1:1-10.

Depraz, S. & Héritier, S. (2012). La nature et les parcs naturels en Amérique du Nord. L'Information géographique, 76, 6-28. <https://doi.org/10.3917/lig.764.0006>

Depraz, S. (2008). Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux. coll. U géographie, éd. Armand Colin.

Dearden, P., & Bennett, NJ (1991). Parcs et aires protégées. Gestion et développement des ressources , 130-152.

Desroches, P., & Freedman, M. (2012). La participation des communautés locales dans les parcs nationaux au nord du 49^e parallèle. Téoros. Revue de recherche en tourisme, 31(31-1), 124-126.

Demesvar, K. (2015). Interprétation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel dans les parcs nationaux-Cas du Parc National Historique: Citadelle, Sans-Souci, Ramiers de la République d'Haïti (Doctoral dissertation, Université Laval).

El Fasskaoui, B. (2014). Le paysage culturel: Vers une approche globale du patrimoine?.

Finkelstein, M. (2015). Parc national Ivavik. Dans l'Encyclopédie Canadienne. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/parc-national-ivavik>

Fife, E., & Crawford, P., & Elias, I. (2015). Architecture paysagère. Dans l'Encyclopédie Canadienne. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/architecture-paysagere>

Glon, E. « Cartographie participative autochtone et réappropriation culturelle et territoriale », Espace populations sociétés, 2012/1 | 2012, 29-42.

Gouvernement du Canada (2011) Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord, Gatineau, QC. Disponible à : http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/intgui_1100100014665_fra.pdf .

Gaudry, A. (2019). Métis. Dans l'Encyclopédie Canadienne. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/metis>

Graber, D. M. (2010). Une approche résolue du biocentrisme: le dilemme de la wilderness dans les parcs nationaux. Ecologie politique, (2), 167-178.

- Hamelin, L-E.** (2002). Discours du Nord. GETIC, Collection Recherche, 35, Université Laval, Québec. http://www.lehamelin.sittel.ca/pdf/Documents/1484-2_DiscoursNord.pdf
- Harris, C.** (2006). Le Canada et la nature : quelques réflexions à l'échelle d'un pays. *Annales de géographie*, 649, 259-269. <https://doi.org/10.3917/ag.649.0259>
- Hébert, A.** (2012). Les parcs nationaux du Nunavik et du territoire d'Eeyou Istchee-Baie-James: un nouveau modèle de gouvernance des «parcs habités». *Téoros: revue de recherche en tourisme*, 31(1), 9-18. <https://doi.org/10.7202/1020705ar>
- Hirt, I. & Desbiens, C.** (2017). L'aménagement du territoire et la question de la différence culturelle au Canada. De l'invisibilité à la visibilisation des peuples autochtones. *Annales de géographie*, 718, 704-727. <https://doi.org/10.3917/ag.718.0704>
- Héritier, S.** (2010) Participation et gestion dans les parcs nationaux de montagne : approches anglo-saxonnes , *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, 98-1. URL : <http://journals.openedition.org/rga/1128>
- Heritier S.** (2011). « Une Nature monumentale. Paysage et patrimoine dans les Alpes canadiennes », *M@ppemonde*, 104. [<http://mappemonde.mgm.fr/num32/articles/art11402.html>].
- Héritier, S.** (2011). Approches et gestion participatives, affichage et réalités. Réflexions autour des espaces protégés du Canada, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. *Bulletin de l'Association de géographes français*, 88e. Les territoires de nature protégée. <https://doi.org/10.3406/bagf.2011.8237>
- Joliet, F.** (2012). Ceux qui regardent font le paysage : les Inuits d'Umiujaq et le parc national Tursujuq (Nunavik). *Téoros*, 31(1), 49-60. <https://doi.org/10.7202/1020709ar>
- Joliet, F.** 2012, Umiujaq, regards inuit sur le paysage, Montréal, P.U.Q., 151 p.
- Joliet, F. & Blouin-Gourbilière, C.** (2012). La participation photographique des Inuit dans le développement touristique du parc national Tursujuq (Nunavik). *Études/Inuit/Studies*, 36(2), 99-123. <https://doi.org/10.7202/1015980ar>
- Joliet, F. Chanteloup, L.** (2020) « Le prisme des représentations paysagères arctiques des Inuits et des Qallunaat : l'exemple du Nunavik (Canada) », *Géoconfluences*. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/arctique/articles-scientifiques/representations-paysageres-inuites-et-qallunaat>
- Joliet, F. Chanteloup, L. Nadeau, V.** (2016). Les paysages du Parc National Tursujuq dans le regard de ses habitants Inuit et Cris. *Bulletin de Conservation des Parcs du Québec*, pp.45-48. [hal-01544543]
- Joliet, F.** (2010). Un paysage du Grand Nord à partager? Le « donné à voir ». In Colloque international, Inuit et Cris du Québec, gouvernance, culture, société.
- Joliet, F.** (2016). Natures sauvages. *Espaces Naturels*, (55), 28-29.
- Joliet, F., & Blouin-Gourbilière, C.** (2012). La participation photographique des Inuit dans le développement touristique du parc national Tursujuq (Nunavik). *Études/Inuit/Studies*, 36(2), 99-123.
- Krüger, R. & Ufer, U.** (2012). Introduction : qu'est-ce qu'un paysage culturel de et dans la modernité ? *Eurostudia*, 8(1-2), v-xviii. <https://doi.org/10.7202/1026629ar>
- Lavieille Jean-Marc.** Les paysages et la Convention du patrimoine mondial. In: *Revue Européenne de Droit de l'Environnement*, n°3,

2003. pp. 265-277; doi : <https://doi.org/10.3406/reden.2003.1612> https://www.persee.fr/doc/reden_1283-8446_2003_num_7_3_1612

LeBlanc, JM & LeBlanc, V. (2010). Parcs nationaux et gestion des terres autochtones. Remodeler le tourisme en Afrique, en Australie et au Canada. *Ethnologies* , 32 (2), 23-57. <https://doi.org/10.7202/1006304ar>

Les Premières nations du Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1997, 123 p. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fr/1307460755710/1536862806124>

Langdon, S., Prosper, R., & Gagnon, N. (2010). Deux voies une direction: Parcs Canada et les peuples autochtones travaillent de concert1. vol. 27 • no. 2.

Laslaz, L., Depraz, S., & Héritier, S. (2012). Atlas mondial des espaces protégés. Les sociétés face à la nature. Autrement.

Lothian, W. F. (1977). Histoire des parcs nationaux du Canada, vol. 2. traduction d'un texte original de WF Lothian. Parcs Canada.

Martin, T. (2012) « Par-delà le tourisme - Parcs Nunavik : un outil pour inscrire la culture inuite dans le global », *Téoros*, 31-1 | 3-8. URL : <http://journals.openedition.org/teoros/2184>

Martin, T. (2014). La place des Autochtones dans la gouvernance des parcs de l'Arctique canadien: de la cogestion à la «co-juridiction». *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1), 78-98.

McNamee, K., & Finkelstein, M. (2021). Parcs nationaux du Canada. Dans *L'Encyclopédie Canadienne* . Extrait de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/parcs-nationaux-du-canada>

McNamee, K., & Finkelstein, M. (2021). Parcs nationaux. Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/parcs-nationaux>

McGhee, R. (2013). Inuvialuit. Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/inuits-du-mackenzie>

Moumaneix, C. (2012). Fédéralisme, nature et gestion des communautés dans les parcs nationaux en Amérique du nord (Canada, États-Unis). *Études canadiennes/Canadian Studies. Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, (72), 141-159.

Millian, J., & Rodary, E. (2008). Les parcs nationaux dans le monde, un aperçu cartographique. S. Héritier, L. Laslaz, *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, 33-44.

Murray, David. (2010). Parcs nationaux du Nord du Canada : paysages unifiés, expériences inoubliables, milieux sauvages et patrie « spirituelle ». *The George Wright Forum*, vol. 27, no. 2, 318-331.

Poirier, S. (2000). Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme : réflexions sur des exemples canadiens et australiens. *Anthropologie et Sociétés*, 24(1), 137–153. <https://doi.org/10.7202/015640ar>

PNUE-WCMC (2021). Profil des aires protégées du Canada tiré de la base de données mondiale des aires protégées.

Parrott, Z. (2020). Peuples autochtones au Canada. Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/peuples-autochtones>

Parcs Canada (2021) État des lieux du patrimoine naturel et historique du Canada

Parcs Canada (2007a). Parc national du Canada Ivvavik : plan directeur, Ottawa.

Parcs Canada (2018). Parc national du Canada Ivvavik : plan directeur, Ottawa.

Parcs Canada (2017). Parc national du Canada Nááts'ihch'oh : plan directeur, Ottawa.

Roué, M. (2006). Introduction : entre cultures et natures. *Revue internationale des sciences sociales*, 187, 11-18. <https://doi.org/10.3917/riss.187.0011>

Rousselle S. (2007) Le droit des peuples autochtones et la protection de l'environnement au Canada. In: *Revue Juridique de l'Environnement*, numéro spécial. Le droit de l'environnement en Nouvelle-Calédonie, états des lieux et perspectives. pp. 215-220. doi : <https://doi.org/10.3406/rjenv.2007.4610>

Rivard, É. & Desbiens, C. (2008). Présentation : relations durables : autochtones, territoires et développement. *Recherches amérindiennes au Québec*, 38(1), 3-6. <https://doi.org/10.7202/039738ar>

Samson, R. (2006). Nature et Culture dans les parcs nationaux : reconnaître les liens. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 60(1-2), 191-203. <https://doi.org/10.7202/014599ar>

Salin, E. (2018) « Tourisme et paysages culturels : comparaison de la Valeur universelle exceptionnelle et de la mise en récit institutionnelle (UNESCO) de trois sites latino-américains », *IdeAs*, 12. URL : <http://journals.openedition.org/ideas/3655> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ideas.3655>

Smith, J. (2013). Cultural Landscape Theory and Practice: Moving from Observation to Experience. In M. Albert, R. Bernecker & B. Rudolff (Ed.), *Understanding Heritage: Perspectives in Heritage Studies* (pp. 49-66). Berlin, Boston: De Gruyter. <https://doi.org/10.1515/9783110308389.49>

Sauer C., 1925, *The Morphology of Landscape*, University of California, Publications in Geography, Vol. 2, N° 2, p. 19-53.

UNEP-WCMC, I. U. C. N. (2021). *Protected Planet Report 2020*. Cambridge, UK; Gland, Switzerland

UNESCO (1982) . Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City

Viel, A. Nivart, A. (2005). Parcs sous tension. In: *Culture & Musées*, n°5. Du musée au parc d'attractions : ambivalence des formes de l'exposition (sous la direction de Serge Chaumier) pp. 135-156. https://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2005_num_5_1_1217

Yves Luginbühl, « Pour un paysage du paysage », *Économie rurale* [En ligne], 297-298 | janvier-avril 2007, mis en ligne le 01 mars 2009, consulté le 29 novembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/1931> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.1931>

Site internet :

<https://native-land.ca/>

<https://www.pc.gc.ca/fr/docs/pc/poli/princip>

https://www.lieuxpatrimoniaux.ca/fr/pages/9_cultural_landscapes-paysages_culturels.aspx

<https://www.aapc-csla.ca/mission-areas/ressources-paysages-culturels>

<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/du-cote-de-chez-catherine/segments/entrevue/208667/paysage-patri-moine-nicole-valois-pierre-lahound>

<http://www.georgewright.org/171rossler.pdf>

https://www.heritagetrust.on.ca/user_assets/documents/HIS-020-Cultural-heritage-landscapes-An-introduction-ENG.pdf

<https://whc.unesco.org/en/culturallandscape/>

https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/21495/Chaire%20Canada%20patrimoine%20bati_2010_Proces-verbal.pdf?sequence=1&isAllowed=y

<https://whc.unesco.org/en/documents/116428>

<http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0080/Temis-0080198/19788.pdf>

<http://parkscanadahistory.com/publications/the-land-is-our-teacher-f-2015.pdf>

<https://www.nwtexhibits.ca/inuivialuit/placenamesfr/placenames.html>

<https://www.pc.gc.ca/fr/agence-agency/aa-ia/te-wt>

<https://www.pc.gc.ca/fr/agence-agency/aa-ia/te-wt/dga-ceo>

<https://www.pc.gc.ca/fr/docs/pc/poli/princip>

http://www.environnement.ens.fr/IMG/pdf/La_nature_en_partage.pdf

<https://www.renaissancedescites.org/post/qu-est-ce-que-le-paysage>

<https://nord.uqam.ca/personne/fabienne-joliet>

https://www.recherches-internationales.fr/RI83_pdf/RI83_NL_Porteilla_pdf.pdf

https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=bfr98ksBfMYC&oi=fnd&pg=PA201&dq=autochtones+canada+paysage+parc+national&ots=Kld83CollA&sig=pdKnDECLH4eMFoVt62oHTGdcEgE&redir_esc=y#v=onepage&q=autochtones%20canada%20paysage%20parc%20national&f=false

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/national-parks-of-canada>

<https://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord.html>

<https://link.springer.com/article/10.1007/s10745-012-9495-2>

RÉSUMÉ

Notions: Parc(s) national(aux) / protection de la nature/ Paysage(s)/ Paysage culturel/ Canada/population autochtone/ gestion/ relation nature-culture/ Aire protégée/ Inuit/Nunavut /Parcs Nunavik/Parcs canada/

Figures emblématiques et véritable stratégie de protection de la nature, les parcs nationaux sont de plus en plus nombreux aujourd'hui. Dans le même temps, une reconnaissance de l'autochtonie dans le monde éclos. Plusieurs instances internationales, décisions juridiques, conventions internationales en faveur de l'environnement et en faveur des peuples autochtones permettent aux peuples autochtones des quatre coins du monde d'être de plus en plus intégrés dans la gestion et la protection de la nature des parcs nationaux. De nouveaux types de gouvernance émergent. Originellement édifiées sur une séparation de la nature et de la culture, les parcs nationaux canadiens tentent de transcender cette dichotomie à travers l'arrivée de nouvelles notions telle que le paysage culturel. Ce mémoire de recherche analyse l'intégration des peuples autochtones des parcs nationaux canadiens autour du paysage culturel. L'objectif étant de savoir si la notion de paysage culturel est mobilisée par ces peuples autochtones afin d'être mieux intégrés dans la protection et la gestion des parcs nationaux canadiens.

ABSTRACT

Keywords: National park (s)/nature protection/Landscape (s)/cultural landscape/Canada/indigenous population/management/nature-culture relationship/protected area/ Inuit/Nunavut /Parcs Nunavik/Parcs canada

Emblematic figures and a real strategy for the protection of nature, there are more and more national parks today. At the same time, a recognition of autochthony in the world hatched. Several bodies, legal decisions, international conventions in favor of the environment and in favor of indigenous peoples have enabled indigenous peoples from all over the world to be more and more integrated in the management and nature protection of national parks. . New types of emerging governance. Originally built on a separation of nature and culture, Canadian national parks attempt to transcend this dichotomy by crossing the arrival of new concepts such as the cultural landscape. This research thesis analyzes the integration of indigenous peoples from Canadian national parks around the cultural landscape. The objective is to know if the notion of cultural landscape is mobilized by these indigenous peoples in order to be better integrated in the protection and management of Canadian national parks.